

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB

Rapport annuel 2006

sur le prix et la qualité du service public
direction opérationnelle Environnement

les déchets ménagers





sommaire

Edito	3
Faits marquants	4
Repères	6
Description du service	8
Synthèse de l'activité	16
Analyse économique et financière	22
Analyse économique et financière du délégué	26
Annexes	30

édito

Depuis l'adoption du Plan T.R.I.VA.C en 1993, la Communauté Urbaine n'a cessé de montrer sa volonté de disposer d'un mode de gestion performant pour l'élimination des déchets, tout en assurant une meilleure protection de notre mode de vie. C'est ainsi que la mise aux normes des usines d'incinération implantées sur le territoire communautaire, qui s'est achevée à la fin du 1er semestre 2006, témoigne de ce souci de respecter les normes environnementales pour le bienfait de tous.

L'année 2006 a vu la présentation de deux nouveaux plans consacrés à la gestion des déchets :

- l'un plus spécialement réservé au renouveau des centres de recyclage, qui permettra dans les années à venir, de disposer d'un réseau d'unités mieux adaptées, plus opérationnelles et plus modernes ;
- l'autre consacré à la mise en place d'un dispositif de valorisation de déchets verts, qui permettra à la Communauté Urbaine d'avoir les installations nécessaires pour recevoir l'ensemble de ces déchets produits sur son territoire et les valoriser sous forme de compost de haute qualité.

Mais l'année 2006 a aussi montré que le tri était bien entré dans les habitudes des habitants de nos agglomérations puisque désormais plus de 30 000 tonnes sont traitées au centre de tri, alors qu'au début du Plan T.R.I.VA.C, personne n'osait imaginer que ces résultats seraient un jour obtenus. Mais cela est aussi la réussite de nos ambassadeurs de tri qui ont parfaitement su faire entendre leur message.

Faits marquants de l'année 2006



Mise en place de la collecte sélective au porte-à-porte en remplacement de l'apport volontaire

L'extension des collectes sélectives au porte-à-porte s'est poursuivie selon le calendrier ci-dessous :

- Avril/ Mai : Bordeaux Caudéran et Bordeaux Saint Augustin
- Novembre : Ambès, Blanquefort et Saint Aubin de Médoc
- Décembre : Ambarès et Lagrave et Eysines zone maraîchère

Elle a permis d'augmenter de près de 10 % les tonnages collectés et ainsi de bénéficier au mieux des aides Eco-Emballages qui s'appuient sur la performance de tri par habitant.

Réorganisation des centres de Recyclage

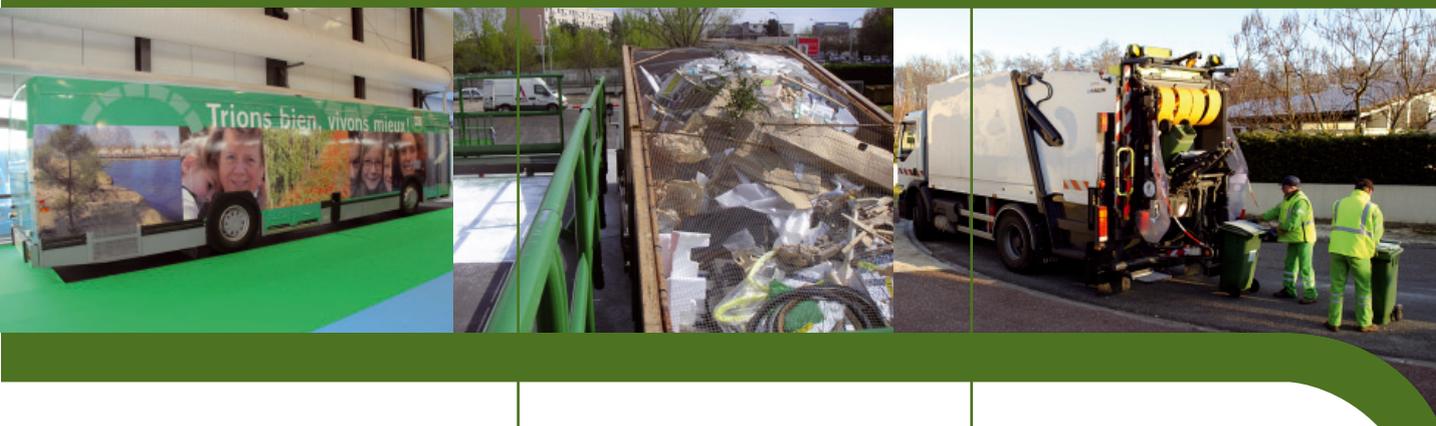
Inchangé depuis 1992, le réseau des centres de recyclage a besoin de s'adapter aux évolutions de l'agglomération et de sa population. C'est ainsi que les élus communautaires ont adopté, en Conseil de Communauté du 24 février 2006, un plan des centres de recyclage prévoyant le transfert de certains sites existants et la création de nouveaux. Ce plan traduit aussi une forte volonté d'améliorer leur fonctionnement au service des usagers en renforçant à la fois les moyens humains et matériels.

En Mai, le centre de Bordeaux Sainte Croix a été fermé alors qu'un nouveau site sur la Bastide (*boulevard Joliot Curie*) a été mis en service.

Plan de valorisation des déchets verts

Le plan de valorisation des déchets verts a été adopté en février 2006 avec pour objectif la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la pérennité de la filière de valorisation pour traiter 62 000 tonnes à l'horizon 2015. Parmi les moyens choisis, figurent la création d'une nouvelle plateforme de compostage au lieu-dit « la grande jaugue », route du Porge à Saint Médard en Jalles et de centres intermédiaires de broyage, notamment sur les centres de recyclage de Bassens et de Pessac.

C'est dans ce cadre-là que le conseil de communauté a décidé, dans sa séance du 27 octobre 2006, le principe d'une délégation de service pu-



blic pour la construction et l'exploitation de la plateforme précitée de « la grande jaugue » et l'exploitation et l'éventuelle adaptation du site actuel de « Touban » sur le territoire de la commune de St-Médard-en-Jalles.

Réouverture de l'usine d'incinération de Cenon

Après l'unité d'Astria à Bègles, c'est l'usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon, gérée par la SO.CO.GEST qui est désormais aux dernières normes européennes en matière de traitement des dioxines.

Fermée dans les derniers jours de l'année 2005, elle a pu à nouveau recevoir les déchets, au début du mois de juillet 2006, après 6 mois de travaux qui la rendent opérationnelle pour de nombreuses années et dans le total respect de l'environnement.

Mise en place de nouveaux services : l'enlèvement à domicile

Parmi les nouveaux services mis en place et s'inscrivant dans le règlement de collecte communautaire, il en est un qui s'est plus particulièrement développé en cette année 2006, c'est celui de l'enlèvement d'encombrants à domicile. Il est réservé aux personnes ne pouvant se rendre dans les centres de recyclage communautaires pour y déposer leurs déchets.

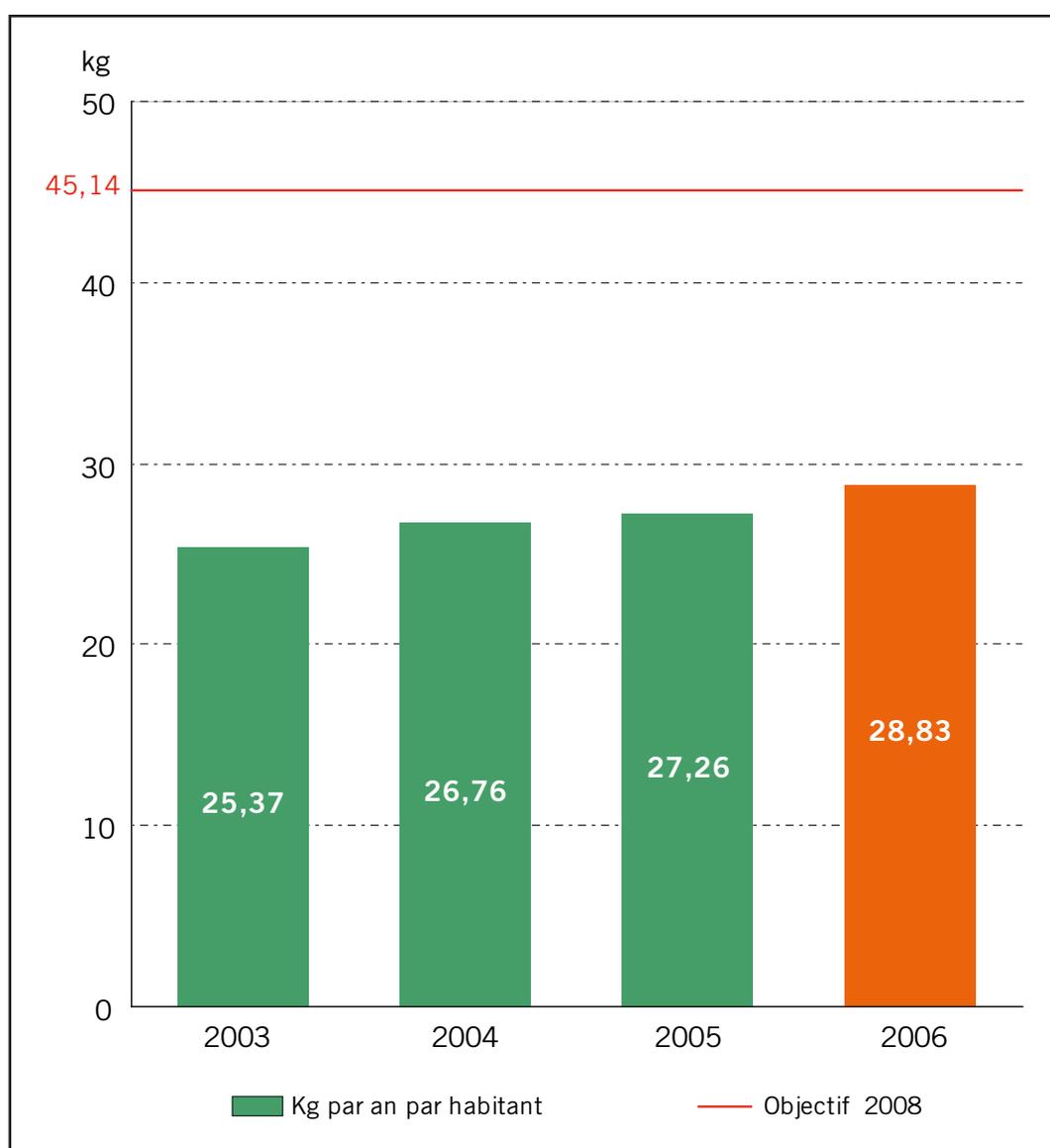
Sur simple appel téléphonique, un agent de la direction opérationnelle de l'environnement se charge de l'évacuation de ces déchets du bas de l'immeuble de l'utilisateur vers un des centres communautaires. Il s'agit d'un service payant qui ne prend toutefois en compte que le coût de l'intervention.

repères

Mise en perspective

Emballages ménagers valorisés soutenus par Eco-Emballages :

Emballages en acier et en aluminium, emballages en carton pour liquide alimentaire, papiers/cartons d'emballages, bouteilles et flacons en plastique et verre (*issus des collectes sélectives*)
50% de l'acier et de l'aluminium (*issus des mâchefers*)



Comparaisons chiffrées

La réalisation d'une étude des coûts de collecte menée, dans le cadre du contrat Eco-Emballages, avec l'aide du logiciel « E-coûts » permet (sur l'exercice 2005) de se situer par rapport à une moyenne nationale. Les coûts figurant dans les tableaux ci dessous sont en € HT.

Collecte ordures ménagères résiduelles	Collecte		Contenants		Traitement	
	Cub	moyenne	Cub	moyenne	Cub	moyenne
coût à la tonne	96,1	70,6	26,1	10,0	71,8	67,9
coût à l'habitant	30,6	23,3	8,3	3,3	22,8	22,4

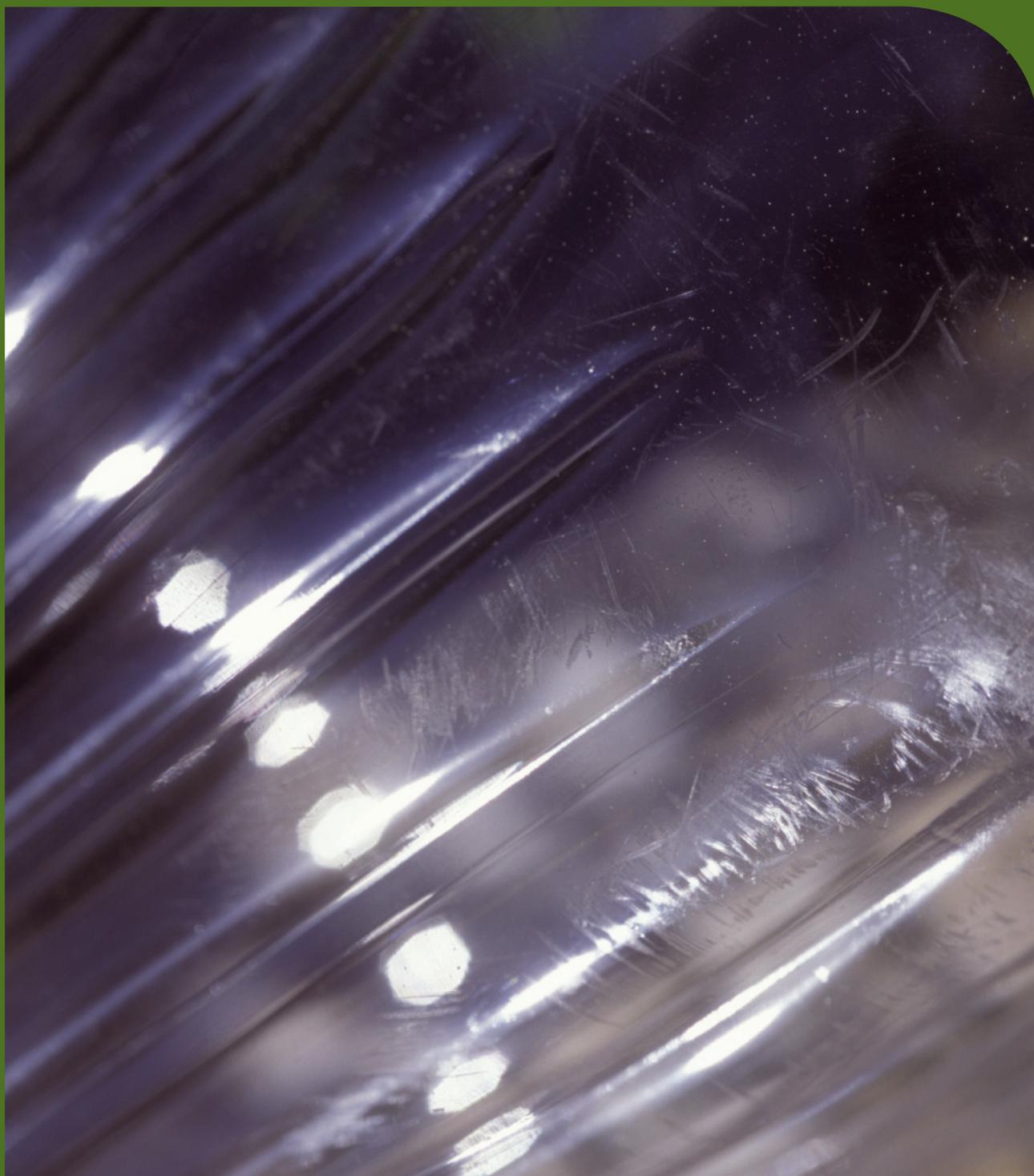
Collecte sélective tous matériaux au porte-à-porte	Collecte		Contenants		Traitement	
	Cub	moyenne	Cub	moyenne	Cub	moyenne
coût à la tonne	233,0	170,1	64,6	50,4	235,2	179,5
coût à l'habitant	16,6	7,9	4,6	2,3	16,8	8,4

Collecte sélective papiers, cartons en apport volontaire	Collecte		Contenants		Traitement	
	Cub	moyenne	Cub	moyenne	Cub	moyenne
coût à la tonne	63,6	49,4	23,4	32,1	235,2	163,8
coût à l'habitant	1,0	0,8	0,4	0,5	3,6	2,6

Collecte sélective plastiques en apport volontaire	Collecte		Contenants		Traitement	
	Cub	moyenne	Cub	moyenne	Cub	moyenne
coût à la tonne	579,4	441,8	230,8	237,1	235,2	196,4
coût à l'habitant	0,9	0,6	0,4	0,3	0,4	0,3

Collecte sélective verre en apport volontaire	Collecte		Contenants		Traitement	
	Cub	moyenne	Cub	moyenne	Cub	moyenne
coût à la tonne	72,8	39,1	28,3	25,7	0	9,0
coût à l'habitant	1,3	0,8	0,5	0,6	0	0,2

description du service



I. Les modalités d'exploitation

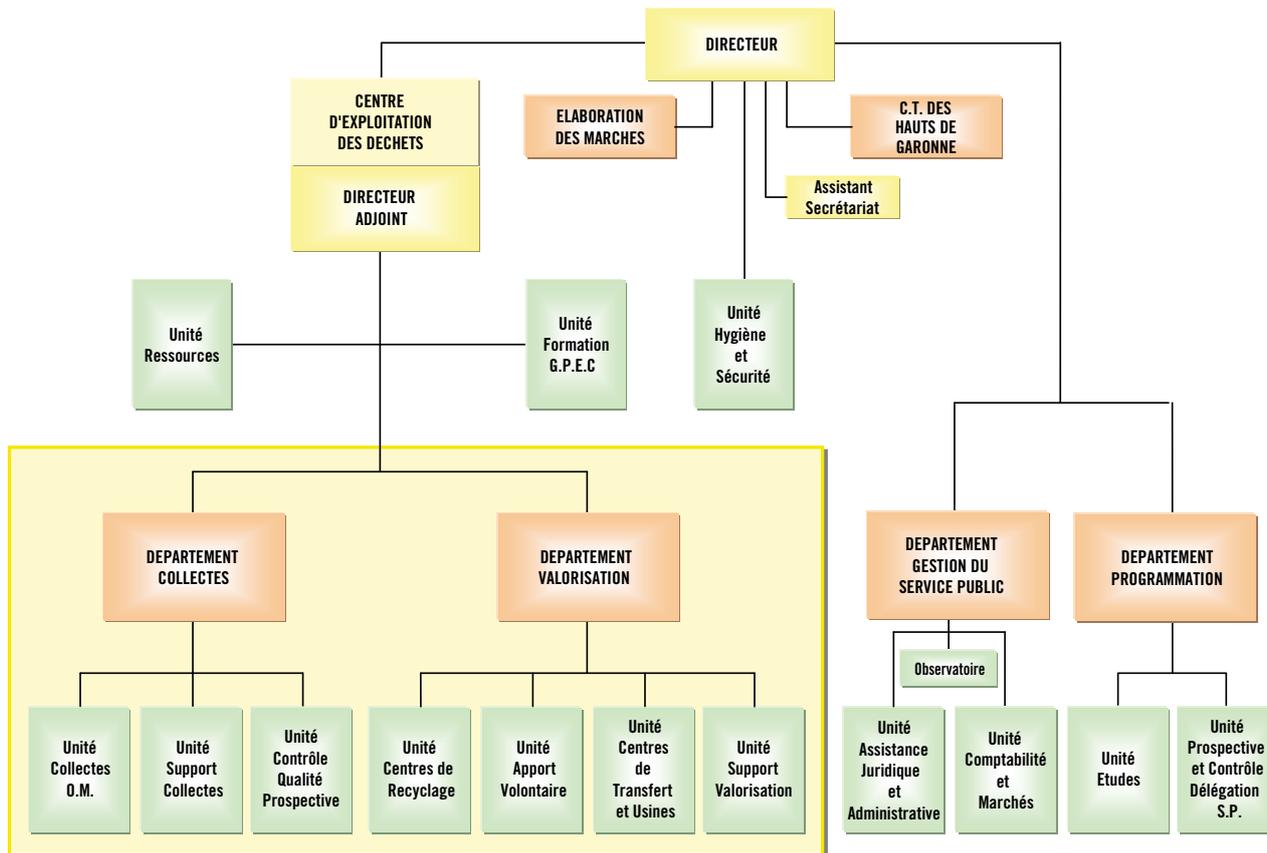
1. La régie

1.1 le service en régie concerne :

- La collecte sur 20 de ses communes (voir carte page 10)
- Le transport des déchets vers les centres de traitement

- L'exploitation de 13 centres de recyclage
- L'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac

1.2 L'organisation de la direction opérationnelle de l'Environnement



Les missions générales de la Direction sont regroupées au sein du Centre d'exploitation des déchets qui assure notamment :

- collecte des déchets ménagers en régie directe sur 20 communes
- collecte sélective des déchets ménagers en régie directe sur 20 communes
- gestion et exploitation en régie directe des centres de recyclage
- transport et traitement des déchets ménagers et assimilés
- gestion des ressources humaines

Le Département gestion du service public est le support administratif, juridique et financier de la Direction, alors que le Département programmation se consacre aux études techniques et aux opérations de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Enfin, des unités spécifiques sont consacrées à l'hygiène et sécurité (*conseil et suivi*), à l'élaboration des marchés et au devenir du Complexe thermique des Hauts de Garonne.

1.3 Les moyens humains

Au 31 décembre 2006, l'effectif de la D.O.E. se compose de 817 agents soit 15 de plus qu'au 31 décembre 2005, suite à la mise à jour de l'effectif prévu à l'organigramme. C'est ainsi, notamment, que 4 contrôleurs nouveaux ont été recrutés et qu'une équipe de collecte supplémentaire a été créée (*voir annexe 1*)

1.4 Les moyens matériels

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective au porte-

à-porte sont assurées à l'aide de 124 bennes. La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 13 camions équipés de bras hydraulique.

Le transport des déchets est réalisé avec 9 semi-remorques et 19 camions porte-conteneurs.

2. Le SIVOM rive droite

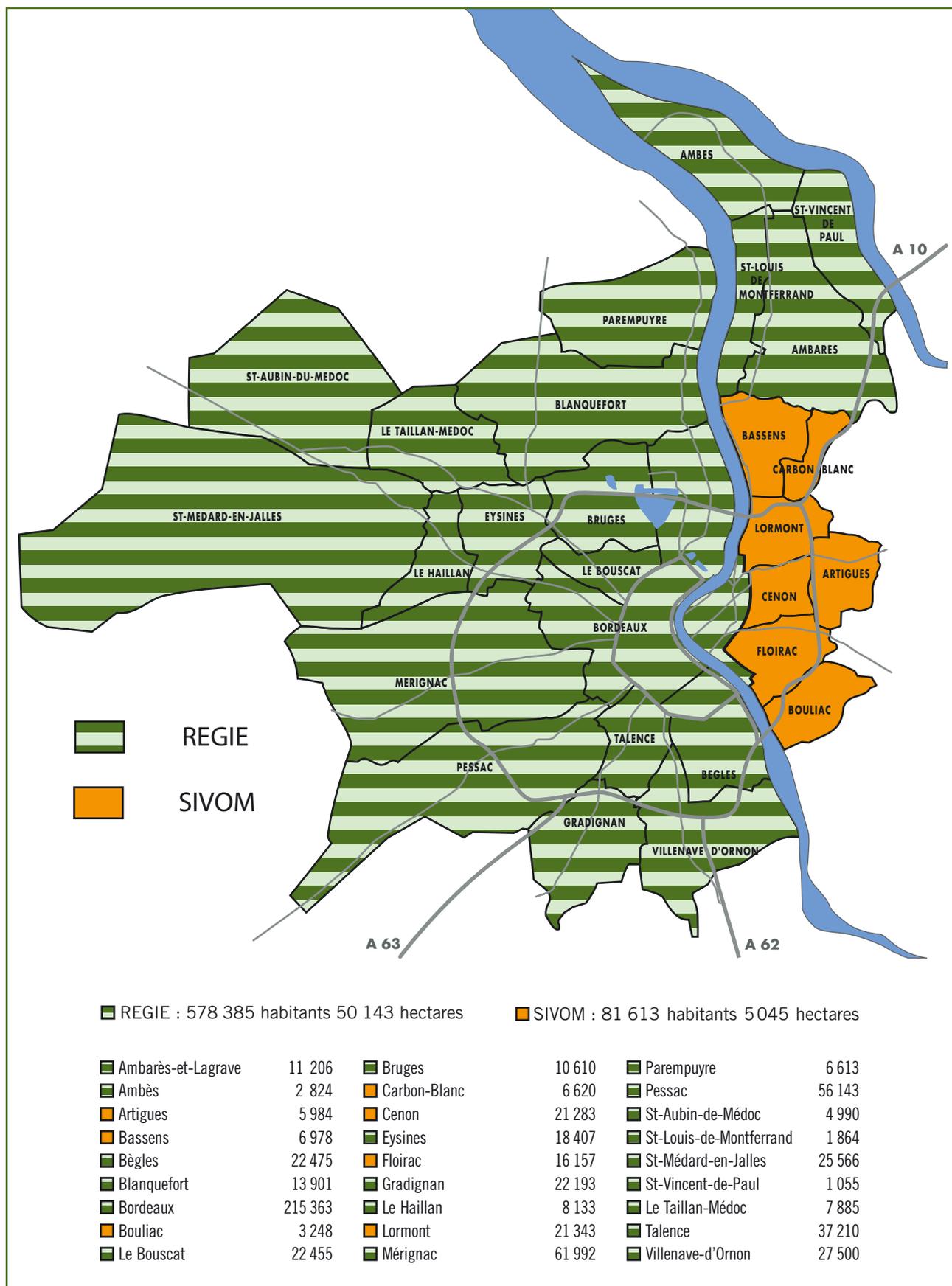
La Cub adhère au SIVOM Rive Droite pour 7 de ses communes (*voir carte*).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société Véolia propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 déchèteries

II. Le territoire desservi

Le territoire desservi s'étend sur une superficie de 55 188 ha pour une population de 659 998 habitants (recensement 1999).



III. Les opérations de collecte

A. Les déchets provenant des ménages

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (hors collectes sélectives)

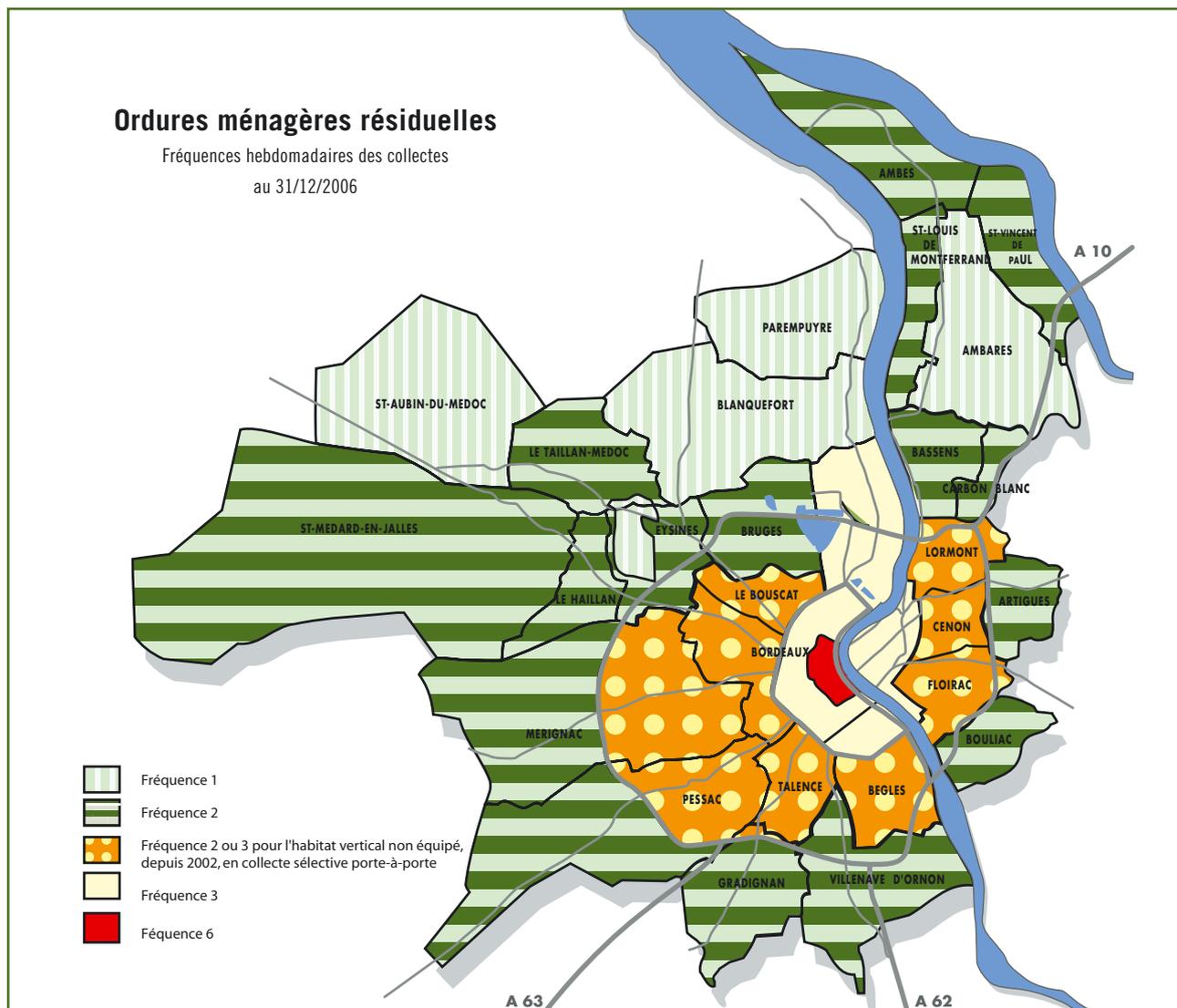
les habitants disposent de bacs de proximité implantés sur le domaine public.

1.1 Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée au porte-à-porte dans l'ensemble des 27 communes, à l'exception d'un certain nombre de voies du Centre-Ville de Bordeaux où

1.2 Fréquence de la collecte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue 4 fréquences suivant les communes :



• **Fréquence 1 :** Parempuyre, Blanquefort, Saint-Aubin-de-Médoc, Ambarès, Eysines (partie)

• **Fréquence 2 :**

- les communes bénéficiant de la collecte sélective par apport volontaire : Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;
- les communes ayant bénéficié de la collecte sélective en porte-à-porte

avant 2002 : Bruges, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Mérignac (extérieur rocade), Pessac (extérieur rocade), Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan et Villenave-d'Ornon ;

- les communes équipées pour la collecte sélective en porte-à-porte après 2002 : Ambès, Bègles, Le Bouscat, Mérignac (intérieur rocade), Pessac (intérieur rocade) et Talence, à l'exception de certaines

zones d'habitat vertical.

• **Fréquence 3 :**

- les zones d'habitat vertical des communes citées dans le paragraphe précédent ;
- Bordeaux, à l'exception de son hyper-centre.

• **Fréquence 6 :** l'hyper-centre de Bordeaux.

description du service

2. La collecte sélective

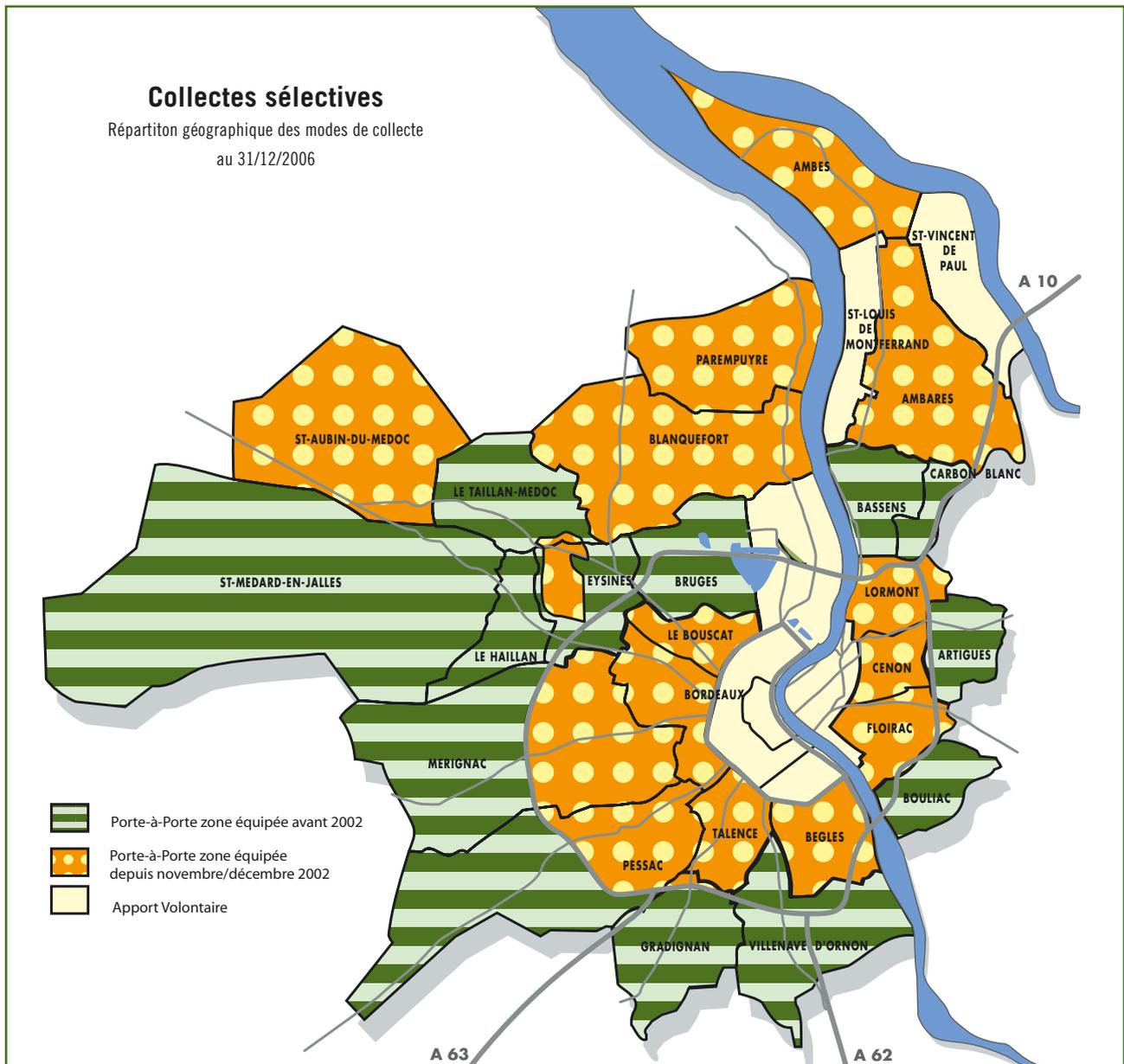
La collecte est réalisée sur le territoire des 27 communes communautaires selon deux systèmes :

- la collecte au porte-à-porte d'un deuxième bac (vert) destiné aux emballages de papier/carton, briques alimentaires, flaconnages plastiques, emballages métalliques et aux journaux magazines, est assurée une fois par semaine. Toutefois, dans les communes équipées depuis 2002, l'habitat vertical est soit équipé de bacs operculés,

soit maintenu en apport volontaire. Ainsi, 55,2 % des habitants disposent du bac vert .

- la collecte en apport volontaire de ces mêmes produits se fait au moyen de bornes spécifiques installées sur le domaine public, à raison d'un point-tri (regroupement des différentes bornes) pour 1 000 habitants. Cela représente 44,8% des habitants concernés par ce système.

Il faut noter que le verre est collecté uniquement en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 600 habitants



Pour la collecte du verre, la totalité du territoire de la Cub, est équipée en apport volontaire

Pour les zones de collecte sélective en porte-a-porte

Avant 2002, toutes les résidences étaient équipées de bacs pour la collecte sélective, mais dans les nouvelles zones équipées depuis Novembre/Décembre 2002 l'habitat vertical est soit équipé de bacs operculés, uniquement après accord des bailleurs ou des syndicats des propriétaires soit maintenu en apport volontaire

description du service

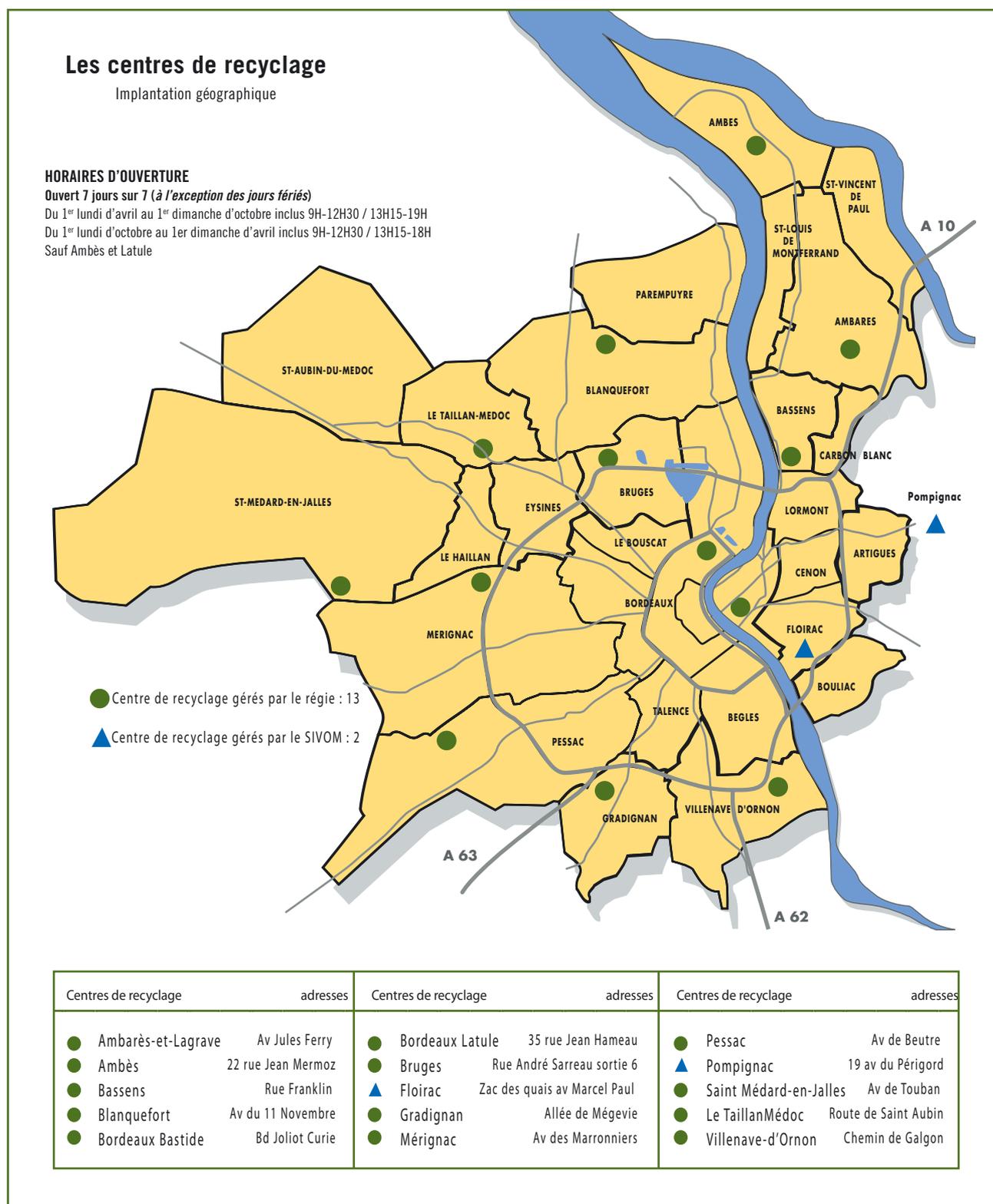
3. Les centres de recyclage

Les Centres de Recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres communautaire se compose de 15 sites.

Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles Au cours du 2^{ème} semestre 2007

devraient également être collectés sélectivement, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), et la totalité des déchets ménagers spéciaux (DMS)

- 13 centres exploités en régie, ouverts 7 jours sur 7 (à l'exception des jours fériés), sauf ceux d'AMBES (fermé le mardi et le jeudi) et de BORDEAUX Latule (ouvert uniquement l'après-midi)
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à FLOIRAC, et l'autre à POMPIGNAC



description du service

B. Les déchets ne provenant pas des ménages

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales
- les entreprises commerciales
- les entreprises artisanales
- les entreprises industrielles
- les entreprises de service
- les associations

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et doivent être financés par la Redevance Spéciale en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté urbaine a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000

litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Communauté urbaine.

2. Les autres déchets provenant des communes

Ce sont des déchets particuliers générés par les activités des services municipaux et qui sont directement amenés par les Communes sur les lieux de traitement ou sur le centre de transit de la société Veolia Propreté à Pompignac.

Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

3. Les déchets provenant des professionnels

Dans le cadre du réseau de déchèteries réservées aux professionnels mis en place depuis le 29 Octobre 2001, l'installation communautaire de Latule a continué à recevoir les déchets des entreprises, dans l'attente d'une solution privée de substitution dans son secteur géographique.

Il s'agit des déchets non triés (*tout-venant*), des cartons, des métaux et des gravats.

IV. Les opérations de traitement

A. Les modes de gestion de traitement

1. La société d'économie mixte

Il s'agit de la SO.CO.GEST qui exploite l'usine d'incinération des ordures ménagères de CENON, dans le cadre d'un bail à construction en date du 27 août 1984.

2. La délégation de service public

La Communauté Urbaine a signé un Bail Emphytéotique Administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, avec la Société ASTRIA. Dans ce cadre-là,

elle fait incinérer les ordures ménagères résiduelles non traitées à Cenon et une partie du tout-venant provenant des Centres de Recyclage. Elle fait également trier le produit des collectes sélectives, à l'exception du verre.

3. Les marchés

3.1 Un marché d'entreprise de travaux publics (METP)

Il s'agit d'un marché passé avec la Société BTPS Environnement pour le compostage des déchets verts provenant, d'une part, des Centres de Recyclage et d'autre part, des Communes membres qui les amènent directement.

3.2 Les autres marchés

Nature du traitement	Titulaire du marché
Compostage des déchets verts (autres que ceux traités par BTPS)	Société SITA SUEZ
	Société VEOLIA Propreté
Valorisation du bois	Sociétés VEOLIA Propreté- EGGER ROLL
	Société SEOSSE
	Sociétés SITA SUEZ - SEOSSE
Tri des cartons issus des Centres de Recyclage	Société VEOLIA Propreté
Mise en Centre de stockage (déchets non valorisables)	Société VEOLIA Propreté
	Société SITA SUEZ
Déchets Ménagers Spéciaux	Société SIAP

description du service

4. Les conventions

Nature du traitement	Titulaire de la convention
Valorisation des batteries issues des centres de Recyclage	Société DECONS
Valorisation de l'acier issu des Centres de Recyclage	Société AFM Recycling
Valorisation des piles issues des centres de Recyclage	Société COREPILE
Valorisation des Huiles moteur issues des centres de Recyclage	Société SRRHU

5. Le contrat éco-emballages

Nature du traitement	Type de contrat	Titulaire du contrat
Valorisation des cartons	Reprise garantie	Société SITA Négoce
Valorisation de l'acier	Reprise garantie	Société SITA Négoce
Valorisation de l'aluminium	Reprise garantie	Société SITA Négoce
Valorisation des plastiques	Garantie de reprise	Société VALORPLAST
Valorisation du verre	Garantie de reprise	Société O-I Manufacturing



synthèse de l'activité



I. Bilan des opérations de collecte

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

OMR (tonnes)			
	2005	2006	Evolution
Régie	202 443,02	192 330,83	- 5,00 %
SIVOM	27 029,36	26 635,24	- 1,46 %
Total	229 472,38	218 966,07	- 4,58 %

La production annuelle a continué à baisser en 2006, ce qui représente 331,74 kg par habitant (347,69 en 2005), soit 0,91 kg/jour/habitant sur la base du recensement de 1999.

2. La collecte sélective

Au total 40 436,90 tonnes ont été collectées, soit une augmentation de 7,95 % par rapport à l'année 2005, grâce notamment à l'extension des collectes sélective en porte-à-porte. C'est ainsi que les habitants des quartiers de Bordeaux Caudéran, Saint-Augustin et Eysines (*zone maraîchère*), des communes de Ambarès, Ambès, Blanquefort et Saint-Aubin-de-Médoc ont été équipés d'un bac vert. Les taux de performance (*kg par an par habitant*), continuent de progresser et passent de 68,15 à 70,90 pour le porte-à-porte, de 16,70 à 16,90 pour l'apport volontaire et de 17,14 à 17,83 pour le verre. Ces bons résultats ne seraient pas obtenus sans la présence sur le terrain des agents de communication, dont le rôle s'avère primordial.

2.1 La collecte au porte-à-porte

Produits mélangés (tonnes)			
	2005	2006	Evolution
Régie	17 277,66	20 173,60	+ 16,76 %
SIVOM	2 753,48	2 823,96	+ 2,56 %
Total	20 031,14	22 997,56	+ 14,81 %

2.2 La collecte en apport volontaire

Papiers/cartons/plastiques/métaux (tonnes)			
	2005	2006	Evolution
Régie	5 673,74	5 279,48	- 6,95 %
SIVOM	440,50	391,88	- 11,04 %
Total	6 114,14	5 671,36	- 7,24 %
Verre (tonnes)			
	2005	2006	Evolution
Régie	10 324,50	10 790,26	+ 4,51 %
SIVOM	990,38	977,72	- 1,28 %
Total	11 314,88	11 767,98	+ 4,00 %

3. Les centres de recyclage

3.1 La fréquentation

Nombre de visiteurs	2005	2006	Evolution
Régie	1 431 192	1 431 236	0 %
Sivom (*)	39 595	67 688	+ 70,95 %
Total	1 470 787	1 498 924	+ 1,91 %

(*) Uniquement les visiteurs résidant sur le territoire communautaire

La fréquentation des centres de recyclage exploités en régie est restée stable. La fermeture du centre de Bordeaux Sainte-Croix, intervenue en mai 2006 et les fermetures temporaires du centre de Bordeaux Bastide, ont entraîné un transfert de visiteurs vers les centres du Sivom.

3.2 Les différents déchets apportés

Les quantités (tonnes) reçues sur les 13 centres gérés en régie sont :

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Déchets verts	30 656,05	34 890,12	+ 13,81 %
Tout-venant	29 414,16	33 543,34	+ 14,04 %
Bois	10 524,33	10 991,34	+ 4,44 %
Gravats	30 727,04	30 129,31	- 1,95 %
Cartons	2 340,67	2 249,46	- 3,90 %
Métaux	3 732,76	3 432,37	- 8,05 %
Divers (*)	313,88	234,35	- 25,34 %
Total	107 708,89	114 470,30	+ 7,21 %

(*) Batteries, piles, huiles minérales et peintures (uniquement sur les Centres de Bassens, Blanquefort et Pessac)

Si la fréquentation est restée identique, les apports ont à nouveau fortement augmenté, comme en 2004, après la baisse (de près de 7,5 %) constatée l'année dernière.

synthèse de l'activité

Les tonnages apportés sur les 2 installations mises à disposition par le SIVOM sont :

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Déchets verts	1 222,26	2 050,82	+ 67,79 %
Tout-venant	1 939,24	4 579,32	+ 136,14 %
Bois	1 99,81	514,13	+ 157,31 %
Gravats	1 005,93	1 753,48	+ 74,31 %
Cartons	190,78	453,91	+ 137,93 %
Métaux	183,57	291,74	+ 58,92 %
Divers (*)	17,59	15,47	- 12,68 %
Total	4 759,17	9 658,87	+ 102,95 %

(*) Batteries et Déchets Ménagers Spéciaux

Avec plus de 50 % en 2005 et près de 103 % cette année, la progression des apports sur les installations du SIVOM, qui profite surtout à celle de Floirac, s'explique par les transferts de visiteurs des centres de Bordeaux (transfert de celui de la Bastide et fermeture de celui de la rive gauche).

Les résultats de l'ensemble des 15 centres figurent au diagramme en annexe 2.

4. La collecte des autres déchets ne provenant pas des ménages

4.1 Les autres déchets provenant des communes

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Déchets verts	12 441,36	13 928,11	+ 11,95 %
Déchets de balayage	6 063,64	6 158,92	+ 1,57 %
Tout-venant	7 749,72	9 463,10	+ 22,11 %
Total	26 254,72	29.550,13	+ 12,55 %

Après deux années consécutives de baisse, les apports des communes sont à nouveau enregistrés à la hausse.

Enfin, d'autres déchets sont amenés par les Communes aux Centres de transit de Latule à Bordeaux et de Touban à St-Médard-en-Jalles et à la partie du Centre de Recyclage de Bassens qui leur est réservée. Leurs tonnages

sont intégrés dans les diverses valorisations figurant à la section II ci-après « Bilan des opérations de traitement ».

4.2 Les déchetteries professionnelles

Les tonnages reçus (2 074,44 tonnes) sont en diminution de 5,06 % par rapport à 2005. Ce sont principalement des déchets en mélange (1 902,08 tonnes) ; les déchets triés étant composés de gravats (120,20 tonnes), de cartons (25,02 tonnes) et de métaux (27,14 tonnes).

II. Bilan des opérations de traitement

Le total des déchets traités en 2006 s'élève à 416 054,19 tonnes, contre 407 414,34 tonnes en 2005, soit une augmentation de 2,12 %. Le détail des différentes valorisations est repris dans les paragraphes ci-dessous.

1. La valorisation énergétique

Les obligations de mise aux normes des usines d'incinération définies par la directive européenne du 4 décembre 2000, transposée par l'arrêté du 20 septembre 2002, ont eu pour conséquence la fermeture

de l'UIOM de Cenon jusqu'au 16 juillet 2006. L'UVE de Bègles a compensé, en partie, cette perte de capacité, le reste étant mis en centre de stockage.

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Total incinéré	240 884,45	215 066,34	- 10,72 %

Ce total incinéré se répartit dans les deux unités de traitement suivantes :

1.1 L'unité de valorisation énergétique (U.V.E.) Astria de Bègles

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	110 502,08	144 446,56	+ 30,72 %
Tout-venant incinérable	11 998,46	15 934,20	+ 32,80 %
Refus centre de tri	3 211,69	3 414,02	+ 6,30 %
Total	125.712,23	163 794,78	+ 30,29 %

Sur les 278 079,50 tonnes de déchets d'origines diverses que l'U.V.E. a reçues, elle n'a pu incinérer que 269 249,68 tonnes.

La part de la Cub, qui s'élève à

synthèse de l'activité

170 542,08 tonnes (les 163 794,78 tonnes du tableau de la page précédente et 6.747,30 tonnes de boues des stations d'épuration) représente 63,34 % au lieu de 57,27 % en 2005 du tonnage total incinéré.

Ce tonnage incinéré a produit :

- 68 683,70 tonnes de mâchefers, dont

58 886,17 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière, 3 904,53 tonnes d'une valorisation matière (*fer et aluminium*). Seule la partie non valorisable des mâchefers a dû être enfouie au centre de stockage de classe 2 de Clérac, soit 5 893 tonnes.

- 6 724,84 tonnes de cendres et

486,80 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de classe 1 de Graulhet.

- 140 236,89 MWh d'électricité, dont 111 635 MWh vendus

1.2 L'usine d'incinération des ordures ménagères (U.I.O.M.) de cenon

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Régie	88 607,86	38 847,32	- 56,16 %
SIVOM	26 564,36	12 424,24	- 53,23 %
Total	115 172,22	51 271,56	- 55,48 %

N'ayant repris son activité qu'en juillet 2006, après mise aux normes, l'Usine d'Incinération a seulement pu traiter 54 394 tonnes de déchets. La part de la Cub, qui s'élève à 54 384,56 tonnes (51 271,56 tonnes du tableau ci-dessus et 3 113 tonnes de boues des stations d'épuration), correspond à 99,98 % du tonnage incinéré.

L'usine a ainsi pu produire :

- 14 149 tonnes de mâchefers, dont 1 393 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation en sous-couche routière, 805 tonnes d'une valorisation matière (*métaux*).

Les 11 951 tonnes n'ayant pu faire l'objet d'aucune valorisation ont dû être évacuées au centre de stockage de classe 2 de Clérac ;

- 129 tonnes de vitrifiats issus de la torche à plasma ;

- 1 688 tonnes de cendres ont été enfouies au centre de stockage de classe 1 de Champ-teuce sur Baconne (49) ;

- 32 724 MWh d'énergie thermique cédés au chauffage urbain

2. La valorisation matière

2.1 Les produits issus des collectes selectives

Les emballages ménagers collectés sélectivement (à l'exception du verre) font l'objet de tri et de conditionnement au Centre de Tri Astria de Bégles, selon les prescriptions techniques minimales de la Société ECO-EMBALLAGES. Les chiffres publiés ci-contre correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la Société OI Manufacturing.

Ces refus représentent 11,95 % du tonnage total traité au centre de tri (11,63 % l'année dernière), ce qui nécessite de maintenir les opérations de sensibilisation des habitants communautaires pour qu'ils continuent à faire partie des bons trieurs des grandes agglomérations françaises.

Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco-Emballages (*hors verre*)

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Cartons	3 007,23	3 124,24	+ 3,89 %
Briques alimentaires	135,95	142,52	+ 4,83 %
Flaconnages plastiques	1 565,28	1 659,49	+ 6,02 %
Emballages acier	521,18	478,60	- 8,17 %
Emballages aluminium	27,31	21,26	- 22,16 %
Total	5 256,95	5 426,07	+ 3,22 %

Déchets recyclables non soutenus par Eco-Emballages

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Journaux / Magazines	5 452,98	7 685,76	+ 40,95 %
Gros de magasin (*)	11 797,60	12 040,56	+ 2,06 %
Total	17 250,58	19 726,32	+14,35 %

(*) autres papiers divers

Refus

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Collecte (<i>mauvaise qualité du tri à la source</i>)	3 017,29	3 335,88	+ 10,56 %
Economique (<i>pas de filière de valorisation</i>)	194,40	78,14	- 59,80 %
Total	3 211,69	3 414,02	+ 6,30 %

Verre soutenu par Eco-Emballages

(tonnes)	2005	2006	Evolution
Verre	11 314,88	11 767,98	+ 4,00 %

synthèse de l'activité

2.2 Les produits issus des centres de recyclage

(tonnes)		2005	2006	Evolution	
Les cartons	Régie	VEOLIA Propreté - Bègles	2 340,67	2 249,46	- 3,90 %
	SIVOM	VEOLIA Propreté - Bègles	190,78	453,91	+ 137,93 %
	Total		2 531,45	2 703,37	+ 6,79 %

(tonnes)		2005	2006	Evolution	
Les métaux	Régie	AFM Recycling	3 732,76	3.432,37	- 8,05 %
	SIVOM	AFM Recycling	183,57	291,74	+ 58,92 %
	Total		3 916,33	3 724,11	- 4,91 %

3. La valorisation biologique

Les déchets verts font l'objet d'un compostage dans les installations suivantes :

(tonnes)		2005	2006	Evolution
Régie	BTPS - St Médard-en-Jalles	19 186,08	21 076,28	+ 9,85 %
Régie	SITA SUEZ -Le Teich	19 592,07	20 771,17	+ 6,02 %
Régie	VEOLIA Propreté - Lapouyade	2 814,60	4 323,10	+ 53,60 %
Régie	Ancienne décharge de Labarde	33,00	770,66	+ 2 235,33 %
SIVOM	VEOLIA Propreté - Lapouyade	2 540,22	3 676,78	+ 44,74 %
Total		44 165,97	50 617,99	+ 14,61 %

4. Autres produits valorisés

4.1 Le bois

Le bois fait l'objet d'une valorisation en panneaux de particules dans les installations suivantes :

(tonnes)		2005	2006	Evolution
Régie	SEOSSE	7 372,95	6 374,80	- 13,54 %
Régie	EGGER ROL	3 151,38	4 616,54	+ 46,49 %
SIVOM	SEOSSE	199,81	514,14	+ 157,31 %
Total		10 724,14	11 505,48	+ 7,29 %

4.2 Les gravats

(tonnes)		2005	2006	Evolution
Régie	Valorisation en sous-couche routière	1 306,08	1 768,95	+ 35,44 %
Régie	Centre de remblaiement	29 522,52	28 480,56	- 3,53 %
SIVOM	Valorisation en sous-couche routière	1 005,93	1 753,48	+ 74,31 %
Total		31 834,53	32 002,99	+ 0,53 %

4.3 Les déchets ménagers spéciaux

Provenant des 13 centres gérés en régie

Produits (tonnes)	Sociétés	2005	2006	Evolution
Piles	COREPILE	14,886	20,867	+ 36,82 %
Batteries	DECONS	137,320	64,970	- 52,69 %
Peinture (1)	S.I.A.P.	1,616	5,054	+ 212,76 %
Huile moteur (2)	SRRHU	160,040	140,810	- 12,02 %
Divers (3)			3,147	
Fréon		0,023		
Total		313,885	234,348	- 25,34 %

(1) Uniquement les centres de Bassens, Blanquefort, Gradignan et Pessac

(2) Tous les centres sauf Ambès

(3) Acides, Solvants, Combustibles

synthèse de l'activité

Provenant des 2 centres gérés par le SIVOM

Produits (tonnes)	Sociétés	2005	2006	Evolution
Piles	S.I.A.P.	0,619	0,427	- 31,02 %
Batteries	AFM Recycling	8,066		
Peintures	S.I.A.P.	8,362	14,672	+ 75,46 %
Divers (*)	S.I.A.P.	0,543	0,367	- 32,41 %
Total		17,590	15,466	- 12,08 %

(*) Produits phytosanitaires, Acides, Médicaments, Solvants, Aérosols

5. L'élimination en centre de stockage de déchets ultimes

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent dans les centres suivants :

(tonnes)		2005	2006	Evolution
Régie	VEOLIA Propreté – Lapouyade (33)	12 866,30	9 827,82	- 23,62 %
Régie	SITA – Clérac (16)	15 900,86	14 704,45	- 7,52 %
Régie	Refus incinération Astria - Lapouyade (33)	3 333,08	3 806,97	+ 14,22 %
Régie	Refus incinération Cenon - Lapouyade (33)		11 038,30	
SIVOM	Refus incinération Cenon - Lapouyade (33)	465,00	14 211,00	
SIVOM	VEOLIA Propreté – Lapouyade (33)	6 561,08	9 623,04	+ 46,67 %
Total		39 126,32	63 211,58	+ 61,56 %

L'importante augmentation des refus d'incinération est la conséquence des travaux de mise aux normes de l'U.I.O.M. de Cenon pendant tout le 1^{er} semestre 2006



analyse économique et financière



I. Les dépenses du service

1. Dépenses d'investissement

Ces dépenses, répertoriées dans le tableau ci-dessous, sont en hausse de 18,29 % par rapport à 2005.

	2005	2006	Evolution
Acquisition du matériel roulant	1 971 731,67 €	3 797 550,91 €	+ 92,60 %
Acquisition autres matériels	340 696,17 €	7 842,67 €	- 97,70 %
Réhabilitation anciennes décharges	707 167,19 €	372 900,62 €	- 47,27 %
Entreposage vitrifiats	236 812,82 €		
Construction Centres de Recyclage		127 616,75 €	
Aménagements Centres de Recyclage	167 971,69 €	404 839,93 €	+ 141,02 %
Acquisition, installation de bornes d'apport volontaire :			
- bornes enterrées	79 489,82 €	56 987,20 €	- 28,31 %
Acquisition de bacs individuels de collecte		258 395,68 €	
Redevance financière Centre Compostage (<i>capital</i>)	224 591,16 €	224 591,16 €	
Frais d'études	3 588,00 €	7 804,08 €	+ 117,51%
Travaux bâtiments	809 306,57 €	113 448,72 €	- 85,98 %
Total	4 541 355,09 €	5 371 977,72 €	+ 18,29 %



analyse économique et financière

2. Dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 82 928 048,01 € ce qui représente une hausse de 20,55 % par rapport à 2005 (68 788 863,92 €). Toutefois, en prévision de la mise en place d'un budget annexe dédié aux déchets ménagers en 2007, ont été rajoutés des frais de véhicules (3 307 124,44 €), ainsi qu'une quote-part du personnel des Moyens Généraux affecté à la réparation des véhicules de la DOE (1 998 955,00 €). Sans eux, le montant des dépenses n'aurait atteint que 77 621 968,63 €, soit une augmentation de 12,84 %.

L'ensemble de ces dépenses est réparti dans les trois catégories suivantes :

1. Frais d'exploitation	2005	2006	Evolution
Frais de collecte	11 611 243,74 €	12.390.051,13 €	+ 6,71 %
Location et maintenance des bacs	6 179 637,08 €	6 461 422,87 €	+ 4,56 %
Transport OM par prestataire	88 022,58 €	152 767,71 €	+ 73,56 %
Participation SIVOM Rive Droite	5 301 888,08 €	5 775 860,55 €	+ 8,94 %
Frais de traitement	29 247 885,99 €	33 220 944,53 €	+ 13,58 %
Incinération des déchets ménagers	17 369 147,74 €	20 123 193,19 €	+ 15,86 %
Tri des déchets recyclables	2 751 433,06 €	3 021 356,39 €	+ 9,81 %
Tri (<i>consignation</i>)	3 580 184,27 €	4 619 966,02 €	+ 29,04 %
Compostage des déchets verts	1 882 258,79 €	2 158 644,39 €	+ 14,68 %
Valorisation des cartons	185 291,65 €	173 805,36 €	- 6,20 %
Valorisation du bois	420 182,43 €	452 796,16 €	+ 7,76 %
Traitements déchets toxiques et radioactifs	14 775,37 €	2 685,02 €	- 81,83 %
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux		3 080,80 €	
Mise en Centre d'Enfouissement Technique	2 808 907,56 €	2 480 250,86 €	- 11,70 %
Taxe de mise en décharge	235 705,12 €	185 166,34 €	- 21,44 %
Frais de véhicules		3 307 124,44 €	
Carburant		1 251 815,00 €	
Pièces et réparations		1 917 733,19 €	
Assurances et taxes		137 576,25 €	
Autres frais	1 150 306,62 €	4 189 897,49 €	+ 264,24 %
Communication	198 534,91 €	297 717,83 €	+ 49,96 %
Fournitures diverses	186 619,21 €	171 892,25 €	- 7,89 %
Travaux d'entretien et de maintenance	167 526,84 €	413 451,19 €	+ 146,80 %
Frais de gardiennage	278 277,16 €	835 313,20 €	+ 200,17 %
Frais de locations	63 031,91 €	107 290,67 €	+ 70,22 %
Participations et cotisations diverses	89 877,89 €	44 091,18 €	- 50,94 %
Autres frais (<i>honoraires, analyses, taxe foncière...</i>)	166 438,70 €	14 448,23 €	- 91,32 %
Annulations de titres		24 371,10 €	
Autre charge exceptionnelle (achat gaz pour UIOM)		2 281 321,84 €	
Total des frais d'exploitation	42 009 436,35 €	53 108 017,59 €	+ 26,42 %

2. Frais de personnel	2005	2006	Evolution
Personnel de la DOE	26 207 397,42 €	27 137 786,92 €	+ 3,55 %
Quote-part personnel ateliers		1 998 955,00 €	
Total	26 207 397,42 €	29 136 741,92 €	

3. Frais de gestion des immeubles	2005	2006	Evolution
Fournitures, travaux d'entretien des bâtiments	384 915,05 €	458 201,75 €	+ 19,04 %
Consommations d'eau et électricité	187 115,10 €	225 086,75 €	+ 20,29 %
Total	572 030,15 €	683 288,50 €	+ 19,45 %

II. Les recettes du service

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement encaissées en 2006 s'élèvent à 171 243,78 €. Elles correspondent à un remboursement de Réseau Ferré de France pour les travaux de transfert de l'ancienne déchèterie de La Bastide (165 352,40 €) et une subvention de FEDER pour les bacs enterrés de la collecte sélective (5 891,38 €)

2. Recettes de fonctionnement

Ces recettes qui passent de 66 512 398,13 € à 72 025 027,12 €, soit une augmentation de 8,29 %, se décomposent ainsi :

1. Recettes du service	2005	2006	Evolution
Soutien Eco-Emballages	2 231 504,36 €	2 836 050,81 €	+ 27,09 %
Redevance spéciale	1 997 312,92 €	4 324 729,10 €	+ 116,53 %
Autres recettes USID	55 827,35 €	49 800,00 €	- 10,80 %
Enlèvement déchets (à domicile, opérations ponctuelles, MIN...)	72 182,39 €	81 072,41 €	+ 12,32 %
Déchetterie professionnelle Latule	119 197,32 €	100 250,90 €	- 15,90 %
Emplois-jeunes	161 634,67 €	172 605,96 €	+ 6,79 %
Vente des produits recyclables	1 014 720,96 €	1 363 099,52 €	+ 34,33 %
Location du terrain du C.T.E. de Bègles	173 963,15 €	190 909,30 €	+ 9,74 %
Remboursements, rabais et indemnités diverses	68 983,01 €	19 078,12 €	- 72,30 %
Avoir incinération Cenon	379 090,00 €		
Total	6 274 416,13 €	9 137 596,12 €	+ 45,63 %

2. Taxe d'enlèvement ordures ménagères	2005	2006	Evolution
Total	60 237 982,00 €	62 887 431,00 €	+ 4,40 %



analyse économique et financière du délégant



analyse économique et financière du délégant

Cette analyse concerne la société ASTRIA, délégataire de service public pour le traitement des déchets en matière de tri et d'incinération.

1. Synthèse de l'analyse

Les méthodes et sources d'informations utilisées pour cette analyse sont:

- les comptes rendus techniques et financiers fournis annuellement par le délégataire,
- des entretiens et échanges d'information avec la Société Astria à l'occasion de l'audit réalisé sur pièces et sur place en 2006.

- la liasse fiscale et l'annexe communiquées par le délégataire.

L'analyse porte sur la période 2004, 2005, 2006 et est complétée, au besoin, par une analyse des données depuis le démarrage de l'activité industrielle (1998).

Les points forts à retenir de l'analyse détaillée dans les pages suivantes :

1- L'analyse économique et financière de l'activité

- Une activité en décroissance pour le tri (- 3 %) malgré des apports CUB en augmentation de 10 %, conduisant à une saturation du centre à 96 % ; Astria n'a pas saturé le centre en n'accueillant pas de tonnages hors Cub pour 1 330 tonnes.

Astria a obtenu l'autorisation préfectorale de passer le centre de tri de 30 000 tonnes/an à 35 000 tonnes/an dès septembre 2006.

- Une activité exceptionnellement bonne sur l'incinération (+ 16 %) soit 269 250 tonnes incinérées, tonnage proche de la capacité technique de 277 000 tonnes, assurant une saturation de l'outil à 97 %.

- Le chiffre d'affaires total s'accroît de 13 % malgré un prix du tri toujours contesté par la Cub ; prix du tri correspondant à 148 € HT/t sur la base d'un plafonnement et d'une dotation aux provisions. Un prix de l'incinération qui augmente en moyenne de 5,2 % dont + 8,6 % pour le prix Cub ; les prix Hors Cub diminueraient de 0,4 % ce qui est très surprenant au regard du prix moyen audité à mi-2006 qui avoisine 78 €.

- Le chiffre d'affaires valorisation énergétique augmente proportionnellement aux tonnages incinérés, la part d'électricité vendue a été de 111 635 KWh et 28 602 KWh autoconsommée.

- L'exercice 2006 a été alourdi en ce qui concerne : les charges de personnel (recrutement de 3 personnes sur le centre de tri) + 378 k€, les refacturations « groupe » excédentaires + 376 k€, enfin le choix d'amortir les immobilisations en 2006 sur 10 ans (2,9 M€) au lieu de mettre en place un financement par crédit bail (2,5 M€). Si les choix de gestion avaient été réalisés en « bon père de famille », le résultat net de l'exercice aurait été positif.

2- Contrôles sur l'exercice 2006 à effectuer en 2007

Au vu des résultats négatifs constatés un audit pourra être effectué au cours du deuxième semestre 2007. Il visera à contrôler le chiffre d'affaires, les charges 2006 et le montant des immobilisations de la mise aux normes.

2. Analyse détaillée

Nota : L'activité 2006 est la première année d'exploitation après la mise aux normes de l'usine d'incinération ; l'année 2006 a permis à Astria de « tester » la capacité du site grâce aux apports supplémentaires et exceptionnels de l'usine de Cenon (*fermée pour travaux de mise aux normes pendant 1 semestre*).

2.1 Analyse de l'activité : 28 669 tonnes triées et 269 250 tonnes incinérées (Annexe 4)

- Le tonnage trié décroît pour la première année depuis la mise en place du centre

de tri (- 3 %) dû à l'accroissement des apports de la Cub (+ 10 %) ne laissant aux clients extérieurs Cub qu'une possibilité d'apport théorique de 1 331 tonnes, opportunité non réalisée par Astria. En effet, les apports communautaires progressent de 2 524 tonnes et atteignent 28 669 tonnes, constituant 100 % des apports au centre et saturant ainsi l'outil à 96 % de sa capacité maximale (30 000 tonnes).

- Les tonnages valorisés revendus par Astria sont stagnants (19 726 tonnes en 2006 contre 19 683 tonnes en 2005). Par ailleurs, les tonnages Eco Emballage valorisés décroissent de 12 % (-782 tonnes)

par rapport à 2005 ; ce qui est lié à la fin du contrat avec le Semoctom dont l'échéance était le 31 décembre 2005.

- L'incinération voit son activité augmenter fortement de +16% avec 269 250 tonnes incinérées contre 231 568 tonnes en 2005 ; ce tonnage représente 97 % de la capacité d'incinération qui arrive presque à saturation, grâce à des arrêts techniques ramenés à leur strict minimum et à des apports de l'usine de Cenon

analyse économique et financière du délégant

(43 038 Tonnes), fermée pendant 1 semestre pour travaux de mise aux normes.

Nota : La présentation du compte d'exploitation proposée par Astria «amalgame» les apports de la Cub stricto sensu (121 149 tonnes) et ceux résultant du détournement de l'usine de Cenon (43 038 tonnes) ; or ces derniers doivent être traités comme des apports hors Cub. La présentation de l'annexe 1 est conforme au contrat et tient compte du reclassement des tonnages de Cenon en chiffre d'affaires hors Cub.

- La valorisation de l'électricité produite est de 111 635 MWh en 2006 soit 13 % de plus qu'en 2005, ce qui reste re-

lativement proportionnel aux apports incinérés (+16,3%). Il a été demandé à Astria, comme cela était le cas les années précédentes dans le compte rendu technique et financier, de fournir non seulement la quantité d'électricité produite (140 237 MWh), mais aussi celle qui a été autoconsommée et celle qui a été vendue donc valorisée, ce qui n'avait pas été communiqué d'emblée.

2.2 Analyse du chiffre d'affaires (Annexe 5)

Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « tri » et « incinération » est issu de deux sources : la facturation de la prestation de service elle-même et la vente des déchets triés ou de l'énergie produite.

Les clients d'Astria sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés et EDF.

années	2004	2005	2006
Part Cub dans chiffre d'affaires total	39,4 %	43,8 %	41,5 %
Part hors Cub dans chiffre d'affaires total	36,0 %	32,3 %	35,6 %
Part valorisation dans chiffre d'affaires total	24,6 %	23,9 %	22,8 %

Ainsi, le chiffre d'affaires « valorisation » représente 23% du chiffre d'affaires total d'ASTRIA (17% du CA tri et 24% du CA incinération). Chaque année la part valorisation tant sur le tri que sur l'incinération décline. La part de la Cub dans le chiffre d'affaires d'Astria est en baisse et passe de 43,8 % en 2005 à 41,5 % en 2006.

Le chiffre d'affaires de près de 29,5 millions d'euros en 2006 est en forte croissance, à nuancer cependant par activité :

- Le chiffre d'affaires total augmente de + 3 % en 2004, + 3 % en 2005 et + 13 % en 2006.

- **Le chiffre d'affaires tri (6,8 M€)**, représente sur la période 2004-2006, 22 à 23 % du chiffre d'affaires total ; ce chiffre d'affaires dans son montant et dans son évolution est à considérer avec prudence car sa composante Cub prépondérante (88-89 % des

apports en 2004 et 2005, 100% des apports en 2006) est toujours contestée depuis septembre 2003.

Le calcul du coefficient de révision, à partir de mercuriales négatives non publiées contribuant à un renchérissement du prix, est contesté par la collectivité.

En conséquence la collectivité paie sur la base du prix contractuel non révisé de 99,09 € HT/T. Fin 2006, le litige porte sur 87 892 Tonnes.

Le chiffre d'affaires est pris en compte depuis 2004 dans les comptes de la société Astria de deux façons :

- par la diminution du chiffre d'affaires tri grâce à la comptabilisation d'avoirs à établir (1,383 M€) ramenant le niveau du chiffre d'affaires facturé à la Cub au prix de 198 € HT/T.

Ce prix correspond à la valeur plafond du coefficient de révision figurant dans le contrat : ce dernier prévoit, en effet, que si le coefficient de révision dépasse la valeur 2, la collectivité a la possibilité de demander la révision du prix du tri. Cette option n'a pas été utilisée par la collectivité qui conteste le calcul et la valeur du coefficient.

- par la constatation d'une provision de 1,418 M€ pour 28 669 Tonnes, soit 50 € HT/T du même niveau que celle constatée en 2005. Selon ASTRIA, ce montant correspond, dans le respect d'une règle « groupe », à 50 % du risque encouru.

Ces traitements comptables ramènent à 198 – 50 = 148 € HT/T le prix du tri figurant dans les comptes d'ASTRIA en 2006.

- **Le chiffre d'affaires incinération (22,6 M€)** est en très forte augmentation + 15 % entre 2005 et 2006 après une légère diminution de 6 % entre 2004 et 2005. Cette augmentation est corrélée par l'accroissement des apports pour 12 % et par une augmentation du prix moyen de l'incinération de 5,2 %.

Le prix moyen annuel payé par la Cub est de 54,2 € soit 8,6 % de plus qu'en 2005, ceci est lié à la formule de révision et au tarif appliqué (+ 3,5 %) au dépassement de tonnage de 120 000 tonnes pourtant moindre qu'en 2005.

Le prix moyen annuel pour les clients hors Cub est de 68,07 € soit une diminution de 0,4 % contre une augmentation de 11,7 % en 2005 ; ce qui paraît très surprenant compte tenu des éléments ci-dessous :

- Le tarif facturé à Cenon pour 43 038 tonnes a été en moyenne de 61,6 €.

- L'audit réalisé sur place en 2006 montrait que les clients hors CUB étaient facturés à un prix moyen (sur les six premiers mois de 2006) de 78 €, avec des contrats signés à 82 €.

- Les boues qui sont de 6 747 tonnes sont facturées à 60 € (prix 2005), sachant que le prix devait augmenter et se situer à 80 € en 2006.

Ainsi, le prix hors Cub tendrait vers 73 € en moyenne (+ 14 %) et non à 68 € (- 0.4 %). Un audit des prix semble nécessaire au cours du deuxième semestre 2007.

- Le chiffre d'affaires valorisation énergétique est en progression de 5,3 % majoritairement dû à l'effet volume, mégawatheurs vendus (+ 13 %) qui sont proportionnels aux tonnages incinérés (+16 %) ; le prix du kWh diminue de 6,8% dans la même proportion que l'augmentation constatée en 2005 (+9%) qui était due à la vente d'électricité plus importante en hiver (à un tarif plus oné-

analyse économique et financière du délégant

reux) en raison des arrêts pour mise en conformité. En se référant à 2004, le prix augmente très légèrement avec une hausse de 3 % proche de l'inflation.

2.3 Analyse des charges (Annexe 6)

Le détail des charges de la délégation de service public, sur la période 2004 à 2006, est présenté en Annexe 6.

Les charges d'exploitation sont en augmentation en 2006 de 11% soit 2,987 M€.

Classement des postes de charges par ordre d'importance sur la période 2004-2006	Montant annuel moyen en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	7 187	26,1 %	1
Frais d'évacuation des résidus	5 120	18,6 %	2
Personnel	3 080	11,2 %	3
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	1 969	7,1 %	4
Impôts et taxes	1 705	6,2 %	5
Facturation frais de siège	1 394	5,1 %	6
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	20 455	74,2 %	

- Le **financement de crédit bail** reste stable sur la période affichant une variation annuelle linéaire de + 3 %, son poids relatif dans le chiffre d'affaires et dans les charges diminue légèrement passant de 27 % en 2005 à 25 % en 2006. Il reste toutefois le premier poste de dépenses.

- Les **frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés** se maintiennent en deuxième position pesant 18 % dans le chiffre d'affaires et dans les charges, ce qui reste stable sur les trois ans. Ce poste de coûts est entièrement proportionnel à l'activité, ce qui explique qu'en 2005 la variation annuelle était de - 9 % (rappelons que les tonnages incinérés avaient diminué de 10 %) ; en revanche, en 2006, l'activité d'incinération s'étant accrue de 16 %, ce poste augmente dans les mêmes proportions + 15 %.

Astria a bâti ses comptes d'exploitation prévisionnels sur le principe que les arrêts dus à la mise en conformité devaient peser de manière exceptionnelle sur les volumes et les coûts d'évacuation, ce que les comptes pour la deuxième année consécutive ne confirment pas.

- Le poste **coût du personnel** se maintient à hauteur de 11 % des charges totales et augmente de 6 % en 2006 contre +3% en 2005. Astria a recruté trois personnes supplémentaires en 2006 pour le centre de tri, ce qui représente une

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations significatives. En outre, pour les années 2004-2006 un classement des six premiers postes de coûts a été effectué et il ressort que le classement est identique à celui constaté dans la précédente analyse à fin 2005.

Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et ensemble près de 75 % du chiffre d'affaires.

augmentation de 3,4 % hommes entraînant une hausse de la masse salariale de 6,5% soit 378 k€. Les recrutements ont été anticipés dès 2006, en vue d'une augmentation de la capacité de 35 000 tonnes, alors même que les apports n'excèdent pas encore 30 000 tonnes ; ainsi le résultat d'exploitation est grevé de 378 k€ sur l'exercice 2006.

- Les **Gros Entretien et Renouvellement (GER)** arrivent en quatrième position avec une variation annuelle négative - 27 % sur 2006 pour les travaux, des dotations stables à 2 % et des reprises du même niveau qu'en 2004 de l'ordre de 50 %. Ces reprises correspondent, notamment, à la dépose des équipements initiaux lors de la mise en conformité de l'usine d'incinération qui représentent un produit financier de 564 k€.

- Le poste **facturation frais de siège** pèse pour 5,4 % dans le chiffre d'affaires et s'accroît en 2006 de 7 % (101 k€) ce qui se rapproche de la variation annuelle constatée en 2004 (+ 4 %).

A cette première analyse, d'autres postes méritent commentaire quant à leur variation sur l'année 2006 ou depuis 2004.

- Le poste **assurances** augmente de + 29 % (+120 k€) contre - 28 % en 2005. Le délégataire explique que cette augmentation est liée à l'assurance des équi-

pements mis en place lors de la mise aux normes. Ce poste est à rapprocher de la **facturation frais de siège** afin de voir quelle est l'augmentation depuis 2004 de la part globale refacturée au groupe, soit + 376 k€ correspondant à un accroissement de 22 % qui vient également grever le résultat d'exploitation 2006.

- Les **dotations aux amortissements** sont de 2,9 M€ (2006) contre 0,5 M€ (2005) ; elles correspondent à la dotation des immobilisations des constructions sur sol d'autrui et installations constatées en immobilisation « en cours » (29,9 M€) à fin 2005 et mises en service en 2006. L'amortissement pratiqué sur 10 ans correspond à la durée de vie des biens estimée par Astria ; un amortissement sur 15 ans aurait été plus approprié. Il est regrettable qu'Astria n'ait pas opté pour la mise en place d'un financement par crédit-bail sur 20 ans (charge de 2,5 M€ en 2006) qui aurait amoindri les charges d'exploitation (2,9 - 2,5 = 0,4 M€) et les charges financières du montant des intérêts au groupe sur l'autofinancement (0,4 M€) et ainsi aurait contribué à dégager un résultat net positif. Cette absence de financement se traduit par un déficit de la trésorerie d'Astria, compensée par une convention de trésorerie groupe.

3. Contrôles sur l'exercice 2006 à effectuer en 2007

Au vu des résultats négatifs constatés il serait opportun d'envisager un audit des comptes au cours du deuxième semestre 2007.

Cet audit porterait sur la vérification du chiffre d'affaires 2006, et des charges 2006 ainsi que le montant des immobilisations de la mise aux normes.

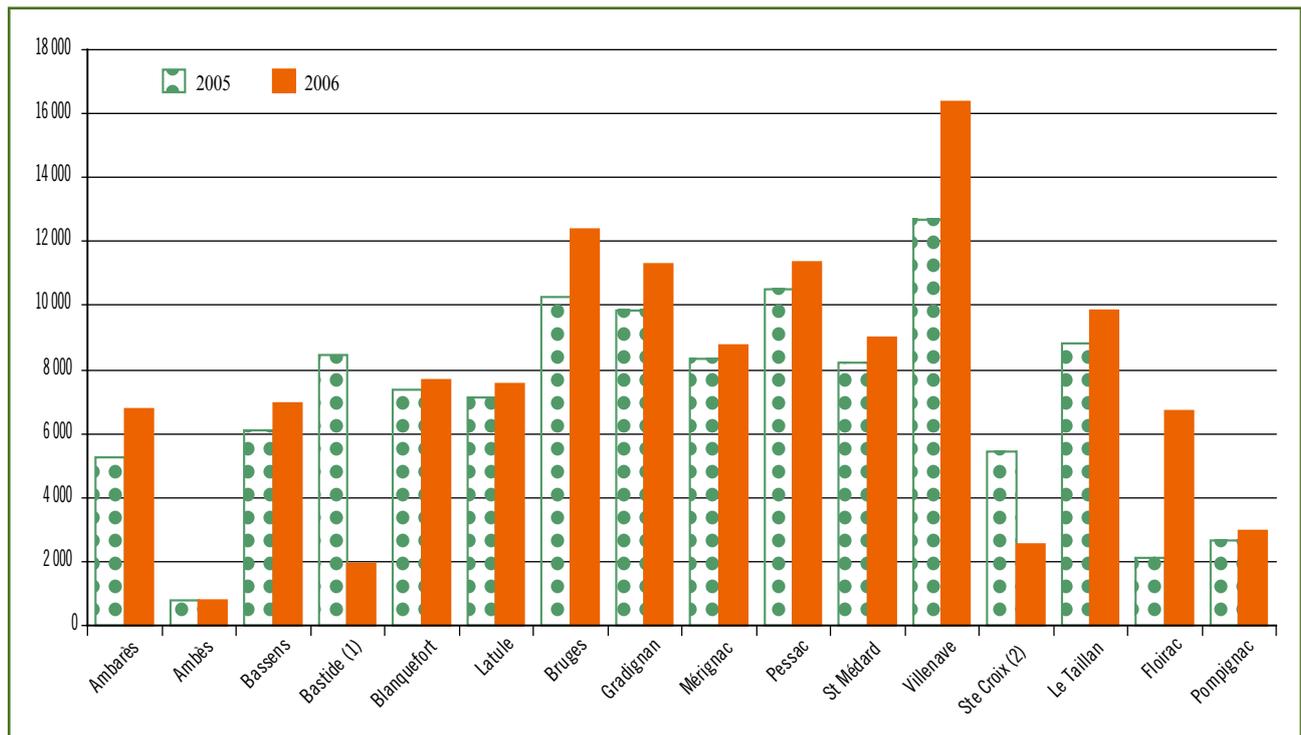
annexes

- 1 - Tableau des effectifs de la direction opérationnelle Environnement
- 2 - Tonnages collectes par centre de recyclage
- 3 - Schéma récapitulatif
- 4 - Analyse de l'activité d'ASTRIA
- 5 - Analyse du chiffre d'affaire
- 6 - Analyse des charges et constitution du résultat net
- 7 - Les adresses utiles

Annexe 1 - Tableau des effectifs de la direction opérationnelle Environnement

<i>(situation au 31/12/2006)</i>		Effectif organigramme	Effectif 2005	Effectif 2006	Variation 2006/2005	
Direction		6	5	6	+ 1	
Responsable	Directeur	1	1	1		
Assistant secrétariat	Administratif	1	1	1		
Elaboration des marchés	Chargé de mission	1	1	1		
Complexe Thermique	Chef de projet	1	1	1		
Unité Hygiène et Sécurité	Technicien	1	1	1		
	Adjoint Technique	1		1	+ 1	
Département gestion du service public		11	9	10	+ 1	
Responsable	Attaché	1	1	1		
Observatoire	Administratif	2	2	2		
Unité assistance juridique et administrative	Rédacteur	2	1	1		
	Administratif	2	2	2		
Unité comptabilité et marchés	Rédacteur	1	1	1		
	Administratif	3	2	3	+ 1	
Département Programmation		10	10	10		
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
Surveillance Travaux	Agent de maîtrise	1	1	1		
Maintenance CET	Adjoint Technique	3	3	3		
Unité Etudes	Technicien	1	1	1		
	Dessinateur	2	2	2		
Unité Prospectives et contrôle délégation Service Public	Technicien	1	1	1		
	Contrôleur	1	1	1		
Centre d'exploitation des déchets		54	55	58	+ 3	
Responsable	Directeur Adjoint	1	1	1		
Unité formation GPEC	Rédacteur	1	1	1		
Unité Ressources	Responsable	Technicien	1	1	1	
	Gestion bureautique	Agent de maîtrise	1	1	1	
	Gestion personnel	Administratif	3	3	3	
		Agent de maîtrise	2	3	3	
	Gestion matériel et sites	Adjoint Technique	6	7	7	
		Agent entretien matériel	17	15	17	+ 2
		Agent entretien site	17	18	19	+ 1
Accueil / Pesée		5	5	5		
Département Collectes		544	516	530	+ 14	
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
Assistance	Administratif	1	1	1		
Unité Collectes	Technicien	1	1	1		
	Contrôleur	4	2	4	+ 2	
	Agent de maîtrise	18	17	18	+ 1	
	Administratif	9	9	10	+ 1	
	Agent de conduite	132	122	125	+ 3	
	Ripeur	339	330	335	+ 5	
Unité Support Collectes	Responsable	Technicien	1	1		
	Assistance administrative	Rédacteur	1	1	1	
		Administratif	3	1	3	+ 2
	Cellule de proximité	Contrôleur	1		1	+ 1
		Agent de maîtrise	2	2	2	
		Agent de communication	6	6	5	- 1
	Cellule de surveillance	Agent de surveillance et d'intervention	20	19	18	- 1
Contrôleur		1		1	+ 1	
Unité contrôle qualité prospective	Agent de maîtrise	3	3	3		
Unité contrôle qualité prospective	Technicien	1				
Département Valorisation		203	189	193	+ 4	
Responsable	Ingénieur	1	1	1		
Exploitation	Technicien	1	1	1		
Assistance	Administratif	3	3	3		
Unité Centres de Recyclage	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	5	5	5		
	Agent de conduite	26	24	26	+ 2	
	Gardiens	73	73	74	+ 1	
	Adjoint Technique	1	1	1		
Unité Apport Volontaire	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	2	2	2		
	Agent grutier	20	16	19	+ 3	
Unité Centres de transfert et usines	Adjoint Technique	13	11	10	- 1	
	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	4	4	5	+ 1	
	Agent de conduite	17	12	12		
Unité support valorisation	Adjoint Technique	18	17	17		
	Contrôleur	1	1	1		
	Agent de maîtrise	5	4	4		
Unité support valorisation	Adjoint Technique	10	11	9	- 2	
	Total	828	784	807	+ 23	
Agents non affectés			18	10	- 8	
Total		828	802	817	+ 15	

Annexe 2 - Tonnages collectes par centre de recyclage



(1) Le nouveau centre de Bordeaux Bastide est ouvert depuis le 2 mai 2006

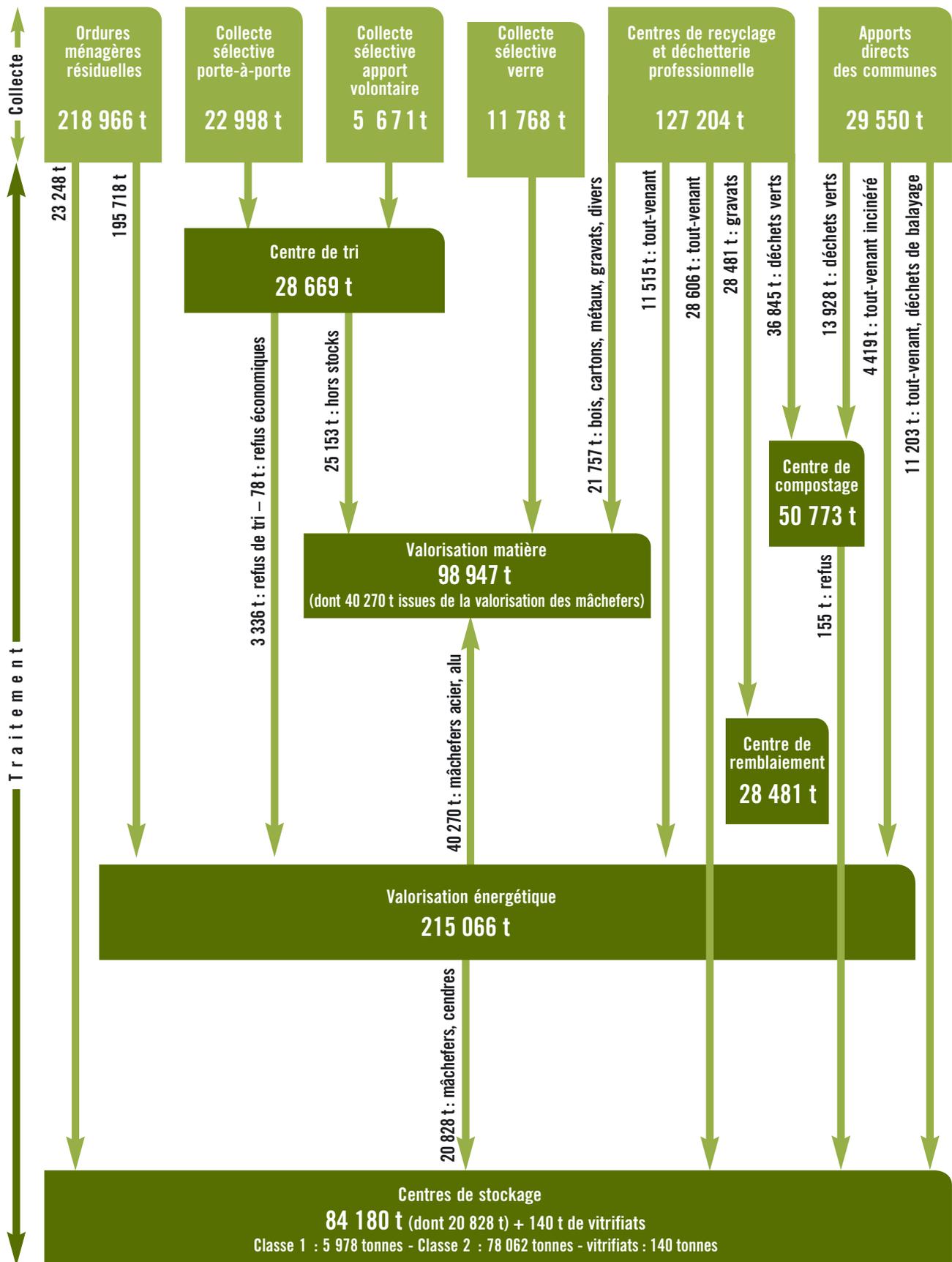
(2) Le centre de Bordeaux Ste Croix est fermé depuis le 8 mai 2006

tonnes	Ambarès	Ambès	Bassens	Bastide	Blanquefort	Latule	Bruges	Gradignan
Déchets verts	2 341,96	211,38	2 147,42	240,24	2 956,45		3 382,30	4 669,11
Tout-venant	1 592,21	213,33	1 275,27	1 106,73	1 764,38	5 331,34	3 405,68	2 524,57
Bois	564,86	76,63	620,03	359,69	586,30	589,74	1 403,42	962,91
Gravats	1 890,00	240,00	2 530,00	10,00	2 180,00	1 259,80	3 732,06	2 500,62
Cartons	81,94	4,04	83,12	90,24	110,68	76,94	280,88	247,98
Métaux	277,58	62,34	264,96	97,66	38,70	315,22	179,45	347,86
Piles	1,18	1,22	1,79	1,19	2,36	1,04	1,14	1,46
Batteries	2,54	0,51	3,44	0,80	3,63	2,74	8,14	5,61
Huiles moteur	15,30	1,62	3,96		13,04		14,31	12,06
Peintures			0,38					
DMS								
Total	6 767,57	813,07	6 930,37	1 906,55	7 655,54	7 576,82	12 407,38	11 272,18

tonnes	Mérignac	Pessac	St-Médard	Villenave	Ste-Croix	Le Taillan	Floirac	Pompignac
Déchets verts	2 558,92	4 573,87	3 034,66	4 231,76		4 443,97	1 052,24	998,58
Tout-venant	2 505,11	2 454,56	2 424,82	4 318,92	1 051,18	1 748,12	3 592,07	987,25
Bois	985,71	1 015,00	997,49	1 576,41	327,05	827,52	385,48	128,65
Gravats	2 294,87	2 760,00	1 989,82	5 270,00	990,00	2 442,14	1 114,39	639,10
Cartons	221,98	170,08	126,36	292,68	61,02	170,48	408,95	44,96
Métaux	169,34	326,92	414,88	664,40	105,38	167,68	154,50	137,24
Piles	1,09	1,04	1,55	1,83		2,33		0,43
Batteries	6,80	7,42	6,84	8,78	1,01	6,71		
Huiles moteur	12,24	17,44	13,76	20,43	2,88	13,77		
Peintures		0,94					6,41	8,256
DMS								0,37
Total	8 756,05	11 327,27	9 010,18	16 385,21	2 538,52	9 822,71	6 714,05	2 944,83

Déchets des ménages et déchets assimilés Année 2006

416 157 tonnes



Annexe 4 - analyse de l'activité d'ASTRIA

Activité en volume (source comptes rendus financiers annuels)

	2 004	2 005	2006
TRI APPORTS (T)			
Total Porte à Porte (PàP)	18 868	20 031	22 998
Total apport volontaire (AV) (T)	5 756	6 114	5 671
Cub-tri tonnage (T)	24 624	26 145	28 669
Evolution des apports Cub	13 %	6 %	10 %
Part PàP dans tonnage Cub	77 %	77 %	80 %
Part AV dans tonnage Cub	23 %	23 %	20 %
TRI SORTIES			
Cub-tri tonnage (T)	24 624	26 145	28 669
Extérieurs Cub - Tri Tonnages (T)	3 309	3 366	0
dont traitement extérieur Semoctom	332	258	0
Total tonnage tri (T)	27 933	29 512	28 669
Evolution tonnage centre de tri	12 %	6 %	- 3 %
Tonnages cub Eco Emballage (EE)	4 746	5 426	5 506
Tonnages autres EE	1 050	863	0
Total tonnage EE (T)	5 796	6 288	5 506
Evolution tonnage EE valorisé	11 %	8 %	- 12 %
Journaux magazines (Cub jusqu'en 1999)			
Gros de magasins (Cub jusqu'en 1999)	16 947	17 833	19 726
Total hors EE Cub	16 947	17 833	19 726
Total hors EE hors Cub	2 054	1 850	0
Valorisation matières tonnages	19 001	19 683	19 726
Evolution tonnage non EE valorisé	15 %	4 %	0 %
Gros de magasins Cub Incinérés			78
Produits éliminés Cub	2 834	3 054	3 336
Total Produits éliminés Cub	2 834	3 054	3 414
Produits incinérés hors Cub	233	212	0
Produits éliminés autres apports			0
Total produits éliminés	3 067	3 266	3 414
Total produits traités en sortie	27 864	29 237	28 646
Ecart sorties - entrées = variation de stock	- 69	- 274	- 22
Part Cub dans les apports	88 %	89 %	100 %
Prix moyen tonne Cub triée (CA tri Cub / tonnages apportés) €/T	196,80	198,47	198,23
Prix moyen tonne hors Cub triée €/T	84,62	85,55	0,00
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	32,97	34,56	40,60
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	48,47	51,82	59,01
Incinération			
Apports = incinéré et non incinéré Cub	121 537	125 834	121 149
Apports = Incinéré hors Cub	147 505	112 745	146 769
Papiers triés non valorisés et refus de tri	3 110	3 425	3 414
Apports = incinéré station Epuration	6 731	6 917	6 747
Non incinéré Hors Cub	- 19 728	- 14 020	- 5 023
Non incinérés Cub arrêt techniques	- 779	- 3 333	- 3 807
Total Incinéré	258 376	231 568	269 250
Evolution des volumes incinérés	1 %	- 10 %	16 %
Total apports Cub	121 537	125 834	121 149
Total apports Hors Cub (dont station épuration LEF)	154 236	119 662	153 517
Total Apports donnant lieu à facturation	275 773	245 496	274 665
Evolution des apports Cub facturés	- 7 %	4 %	- 4 %
Evolution des apports hors Cub facturés	4 %	- 22 %	28 %
Evolution des apports facturés	- 1 %	- 11 %	12 %
Valorisation énergétique			
MWh vendus	119 027	98 751	111 635
Nombre de KWh vendus/Tonne incinérée	461	426	415
Prix de vente du KWh (€/KWh)	0,0477	0,0526	0,0490
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	21,97	22,42	20,30
Part Cub dans les tonnages incinérés	48 %	54 %	45 %
Part hors Cub dans les tonnages incinérés	49 %	43 %	53 %
Part boues dans les tonnages incinérés	3 %	3 %	3 %
Part Cub dans les apports facturés	44 %	51 %	44 %
Part hors Cub dans les apports (dont boues)	56 %	49 %	56 %
Prix incinération Cub €/T	47,52	49,89	54,19
Prix incinération hors Cub €/T	61,19	68,32	68,07
Prix moyen incinération €/T	55,16	58,87	61,95
Ratio Tonnage incinéré / tonnage apporté facturé	94 %	94 %	98 %

Annexe 5 - analyse du chiffre d'affaire

Activité en valeur (source comptes rendus financiers annuels)

Chiffre d'affaires	2 004	2 005	2006
Cub - Tri	4 846	5 189	5 683
Extérieurs Cub - Tri	280	288	0
Valorisation matières	921	1 020	1 164
Tri complémentaire des plastiques Cub pour Valorplast			
Cub - Incinération	5 775	6 278	6 565
Extérieurs Cub - Incinération	9 437	8 175	10 450
Autres CA			52
Valorisation matières	43	59	101
Valorisation énergétique	5 677	5 191	5 467
Travaux			
Chiffre d'affaires total	26 979	26 200	29 482

dont Chiffre d'affaires Cub	10 621	11 467	12 248
dont Chiffre d'affaires Hors Cub	9 717	8 463	10 502
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 641	6 270	6 732

Part Cub dans chiffre d'affaires total	39 %	44 %	42 %
Part Hors Cub dans chiffre d'affaires total	36 %	32 %	36 %
Part valorisation dans chiffre d'affaires total	25 %	24 %	23 %

CA tri en K€	6 047	6 497	6 847
en % du CA total	22 %	25 %	23 %
CA incinération en K€	20 932	19 703	22 635
en % du CA total	78 %	75 %	77 %

Part valorisation papier dans le CA tri	15 %	16 %	17 %
Part valorisation énergétique dans le chiffre d'affaires incinération	27 %	26 %	24 %

Evolution du CA tri Cub	12 %	7 %	10 %
Evolution du CA incinération Cub	- 5 %	9 %	5 %
Evolution du CA Cub	2 %	8 %	7 %
Evolution du CA tri hors Cub (hors valorisation)	10 %	3 %	- 100 %
Evolution du CA incinération hors Cub (hors valorisation)	6 %	- 13 %	28 %
Evolution du CA hors Cub (hors valorisation)	6 %	- 13 %	24 %

Evolution du CA tri, valorisation comprise	12 %	7 %	5 %
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	1 %	- 6 %	15 %
Evolution du CA total, valorisation comprise	3 %	- 3 %	13 %

Comparaison CA CRF et liasse fiscale	2 004	2 005	2 006
CA liasse fiscale	26 994	26 249	29 484
Ecart CA liasse fiscale - CA CRF *	15	49	2

* En 2001, le CA social comporte une part de refacturation à Flobail

Annexe 6 - analyse des charges et constitution du résultat net

	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004/2003	2005/2004	2006/2005
Chiffre d'affaires	26 979	26 200	29 482	100 %	100 %	100 %	3 %	- 3 %	13 %
Ecart sur CA (« autres CA » du Cpte d'Exploitation)		49							- 100 %
Chiffre d'affaires total	26 979	26 249	29 482	100 %	100 %	100 %	3 %	- 3 %	12 %
Charges correspondant au chiffre d'affaires									
Personnel Liasse fiscale	- 2 952	- 3 045	- 3 243	11 %	12 %	11 %	10 %	3 %	6 %
Ajustement Masse Salariale au CRF	209	- 7	- 28	- 1 %	0 %	0 %			
Achats Fluides pièces et consommables	- 831	- 1 174	- 1 257	3 %	4 %	4 %	8 %	41 %	7 %
Travaux et services extérieurs	- 718	- 1 059	- 1 165	3 %	4 %	4 %	- 30 %	47 %	10 %
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	- 5 197	- 4 726	- 5 436	19 %	18 %	18 %	- 3 %	- 9 %	15 %
Travaux Gros Entretien et Réparation (GER)	- 1 868	- 2 132	- 1 554	7 %	8 %	5 %	18 %	14 %	- 27 %
Assurances	- 571	- 409	- 529	2 %	2 %	2 %	2 %	- 28 %	29 %
Sinistres				0 %	0 %	0 %			
Financement crédit-bail	- 6 976	- 7 185	- 7 401	26 %	27 %	25 %	3 %	3 %	3 %
Autres charges d'exploitation	- 347	- 532	- 478	1 %	2 %	2 %	- 9 %	53 %	- 10 %
Impôts et taxes	- 1 619	- 1 705	- 1 790	6 %	6 %	6 %	- 15 %	5 %	5 %
Dotations aux amortissements	- 454	- 537	- 2 924	2 %	2 %	10 %	43 %	18 %	444 %
Autres dotations aux prov. Et amortissements	- 1 413	- 1 357	- 1 419	5 %	5 %	5 %		- 4 %	5 %
Autres reprises et produits aux prov.	19	61	34	0 %	0 %	0 %	- 30 %	222 %	- 44 %
Redevances contractuelles	0			0 %	0 %	0 %	- 100 %		
Frais généraux d'exploitation	- 676	- 654	- 676	3 %	2 %	2 %		- 3 %	3 %
Facturation frais de siège	- 1 149	- 1 466	- 1 567	4 %	6 %	5 %	4 %	28 %	7 %
Reprise sur provisions GER	1 274	1 086	1 634	5 %	4 %	6 %	55 %	- 15 %	50 %
Dotation aux provisions GER	- 1 430	- 1 444	- 1 473	5 %	6 %	5 %	8 %	1 %	2 %
Total des charges d'exploitation	- 24 699	- 26 285	- 29 272	92 %	100 %	99 %	5 %	6 %	11 %
Ecart sur Chges d'Explo (=Participat° salariés)	- 110	- 95	- 119						
Total des charges d'exploitation (au Cpte d'exploit° du CRF)	- 24 809	- 26 380	- 29 391						
Résultat d'exploitation (exclu. Particip°)	2 280	- 36	210	8 %	0 %	1 %	- 8 %	- 102 %	- 683 %
Résultat financier (non retraité)	- 107	2	- 839	0 %	0 %	- 3 %	1238 %	- 102 %	- 42 050 %
Résultat exceptionnel	0	5	19	0 %	0 %	0 %	- 100 %		280 %
Participation des Salariés	- 110	- 95	- 119	0 %	0 %	0 %	5 %	- 14 %	25 %
IS	- 657	- 1	0	2 %	0 %	0 %	22 %	- 100 %	- 100 %
Résultat avant IS et participation	2 173	- 29	- 610	8 %	0 %	2 %	54 %	- 101 %	2003 %
Résultat après is et participation	1 406	- 125	- 729	5 %	0 %	- 2 %	83 %	- 109 %	484 %
taux d'IS	- 30,2 %	N/A	N/A						
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	- 2 024	- 2 490	- 1 393	8 %	10 %	5 %	- 3 %	23 %	- 44 %

Classement des postes de charges par ordre d'importance sur la période 2004-2006	Montant annuel moyen (K€)			% du CA		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Financement crédit-bail	6 788	6 987	7 187	26,7 %	26,4 %	26,1 %
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	5 132	5 087	5 120	20,2 %	19,2 %	18,6 %
Personnel	2 656	2 896	3 080	10,4 %	11,0 %	11,2 %
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	1 937	2 198	1 969	7,6 %	8,3 %	7,1 %
Impôts et taxes	1 636	1 743	1 705	6,4 %	6,6 %	6,2 %
Facturation frais de siège	1 133	1 241	1 394	4,5 %	4,7 %	5,1 %
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	19 283	20 151	20 455	75,8 %	76,2 %	74,2 %

Détail du poste GER			
dotations	1 335	1 398	1 449
dépenses - reprises	602	801	520

annexes

Annexe 7 - les adresses utiles

Siège social de la Communauté urbaine

Esplanade Charles-de-Gaulle 33076 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 99 84 84

Fax 05 56 96 19 40

www.lacub.com

Direction opérationnelle de l'Environnement

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux

Tél. 05 56 11 83 83

Fax 05 56 11 83 91

Mail dopenvir@cu-bordeaux.fr

Unité Collecte

Réclamation (*poubelles grises et vertes*)

Tél. 05 56 11 83 88

Fax 05 56 11 83 92

Bordeaux Centre ville (*collecte cartons*)

N° gratuit 0800 82 83 33

Collectes Sélectives

N° gratuit 0800 22 21 20

Unité Collecte Sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel 33130 Bègles

Tél. 05 57 35 80 00

Fax 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport

Unité centres de transferts

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux

Tél. 05 56 11 83 83

Fax 05 56 11 83 17

Unité centres de recyclage

Le Bourgaillh Chemin de la princesse 33600 Pessac

Tél. 05 56 07 17 02

Fax 05 56 36 39 60

15 centres de recyclage

Commune	adresse	téléphone
Ambarès et Lagrave	avenue Jules Ferry	05 56 77 71 32
Ambés	22 rue Jean Mermoz	05 56 77 05 54
Bassens	rue Franklin	05 56 38 32 46
Blanquefort	avenue du 11 novembre 1918	05 56 95 61 51
Bordeaux Bastide	Boulevard Joliot Currie	05 57 53 33 01
Bordeaux Latule	35 rue Jean Hameau	05 56 11 83 83
Bruges	rue André Sarraud, sortie 6	05 56 57 90 88
Floirac	ZAC des quais Av Marcel Paul	05 56 32 61 46
Gradignan	allée de Mégevie	05 56 75 05 90
Mérignac	avenue des marronniers	05 56 34 15 06
Pessac	avenue de Beutre	05 56 07 17 04
Pompignac	19 avenue du Périgord	05 57 97 03 97
Saint-Médard-en-Jalles	avenue de Touban	05 56 05 40 06
Le Taillan-Médoc	route de Saint-Aubin	05 56 05 71 43
Villeneuve-d'Ornon	chemin de Galgon	05 56 87 02 51



Ce qu'il faut retenir

repères

- 416.157 tonnes de déchets collectés, dont 40 437 tonnes issues du tri (*soit une augmentation de 7,95 % par rapport à 2005, alors que la collecte des ordures ménagères résiduelles a baissé de 4,58 %*) ;
- 817 agents travaillant quotidiennement pour la gestion des déchets ;
- 88 300 026 € de dépenses en mouvements réels (*5 371 978 € de dépenses d'investissement et 82 928 048 € de dépenses de fonctionnement*).

Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40
www.lacub.com

Communauté urbaine de Bordeaux
pôle Opérationnel
direction opérationnelle de l'Environnement
Bureaux - 35 rue Jean Hameau 33 300 Bordeaux
Tél. 05 56 11 83 83
Fax 05 56 11 83 91
Courriel : dopenvir@cu-bordeaux.fr